

RDC 2014 : LA FIÈVRE ÉLECTORALE S'EMPRE DU PAYS

P. Bouvier et J. Omasombo

Introduction

L'an 2014 s'ouvre dans la confusion et la remise en question des succès qui avaient été présentés jusqu'à la fin de l'année précédente comme définitivement engrangés. Le président Kabila n'a pas profité de l'état de grâce dont il bénéficiait au terme de son voyage dans l'Est du Congo, d'autant plus que la pacification de cette région est encore loin d'être réalisée. Il paraît vain, en effet, de chercher à camoufler les retombées corrosives des troubles qui ont affecté les villes de Kinshasa, Lubumbashi, Kindu, fin 2013, et Beni, en octobre 2014, de faire l'impasse sur la dégradation de la situation sécuritaire au Katanga, de minimiser les combats et les violences dus aux groupes armés qui continuent ou recommencent à endeuiller plusieurs endroits, d'ignorer au plan politique les attermoissements du chef de l'État à mettre sur pied un gouvernement de « cohésion nationale » tant attendu, de taire les dissensions au sein du réseau d'alliances gravitant autour du chef de l'État, de sous-estimer les frustrations suscitées par les promesses non tenues, de tirer un trait sur l'intensification des mesures répressives adoptées à l'encontre de l'opposition ou de ce qui est perçu comme telle, de tenter de dédramatiser les effets de l'assassinat du colonel Mamadou Moustapha Ndala, considéré comme un héros par la population du Nord-Kivu au vu de ses succès militaires contre le M23. Aujourd'hui, la réapparition de l'électoratisme lié au scrutin de 2016, les stratégies politiques mises en œuvre par les autorités génèrent un climat d'instabilité et de tension auquel le Gouvernement qui vient d'être constitué sera confronté. La réunion de Kingakati du 20 mars 2014 a été loin d'apaiser les esprits tant de l'opposition que d'une partie au moins de la majorité présidentielle. Celle du 25 août encore moins.

1. La mouvance politique

1.1. Les institutions centrales

1.1.1. Le législatif

Le Parlement réuni en session extraordinaire, du 6 janvier au 4 février, avait inscrit à son ordre du jour douze lois, dont le budget de l'année en cours (pour mémoire, il n'avait pu être voté en 2013), ainsi que la loi d'amnistie. Les deux sessions ordinaires prévues par la Constitution (la première, du 15 mars au 15 juin, la seconde, du 15 septembre au 15 décembre) se déroulèrent dans un climat politique

de plus en plus tendu au fil du temps. Si les questions budgétaires et économiques furent évidemment abordées (la deuxième session étant d'ailleurs, en principe, une session essentiellement budgétaire), les questions électorales et, dans leur prolongement, les projets de révision constitutionnelle occupèrent également les parlementaires.

L'Assemblée nationale

L'Assemblée nationale vota le budget 2014 le 22 janvier, le Premier ministre Matata Ponyo ayant répondu longuement aux nombreuses préoccupations et questions des députés. Il est en équilibre, s'élève à 8273,4 milliards de FC, son taux d'accroissement par rapport à celui de l'exercice 2013 est de 14 % et il est évalué à 37,9 % du PIB. Les recettes extérieures représentent 23,8 % des recettes nationales et les recettes à caractère national allouées aux provinces s'élèvent à 1 795 040 756 577 FC (Loi de finances n° 14/002). Le projet présenté par le Gouvernement a été augmenté de près de 739 130 USD, suite à l'amendement de la Commission économique, financière et de contrôle budgétaire (ECOFIN), en conformité avec les prescriptions des députés (Radio Okapi 22 janvier 2014). Dans son rapport, l'ECOFIN fait remarquer, parmi les considérations et les quelque 30 recommandations qu'elle a formulées, que les prévisions et les réalisations des recettes sont très éloignées du potentiel fiscal de la RDC. Selon elle, la modicité des recettes est très criante par rapport aux énormes besoins de la population. Elle estime que l'Assemblée nationale doit exiger du Gouvernement de diligenter une mission d'enquête dans le but d'évaluer la collecte des ressources de la fiscalité minière et une autre à la Banque centrale du Congo (BCC). Elle recommande notamment un contrôle parlementaire d'évaluation auprès de la Direction générale des douanes et accises (DGDA), et de la Direction générale des impôts (DGI) (*La Prospérité* 22 janvier 2014). Le débat donna lieu à diverses critiques, non seulement de la part de l'opposition, mais aussi de la majorité. Au sein de la majorité, Eva Mwakasa déclara que le budget ne permettrait pas au Gouvernement de relever les défis posés par les exigences liées au bien-être de la population. Henry-Thomas Lokondo estima le budget illusoire, le potentiel fiscal de la RDC pouvant à lui seul générer plus de 20 milliards USD. Il dénonça, en outre, le coulage des recettes dans les secteurs des hydrocarbures et des Postes, téléphones et télécommunications (PTT) ainsi qu'en matière foncière. Didace Pembe déplora la baisse des recettes dans le domaine forestier. Du côté de l'opposition, Jean-Marie Bamporiki Manegabe de l'Union pour la nation congolaise (UNC) s'éleva contre le fait qu'aucun des budgets présentés par le Gouvernement n'ait été exécuté et qualifia le projet de budget de 2014 de fantaisiste. Quant au groupe de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS) et alliés, il boycotta la séance, vu que le débat éludait le problème de la prise en charge du vécu quotidien de la population (*Le Potentiel* 9 janvier 2014 ; *Le Phareonline* 9 janvier 2014).

En ce qui concerne le projet de loi sur l'amnistie, après un retard dû aux divergences de vues entre la majorité et l'opposition sur la période couverte par

celle-ci, l'Assemblée nationale le vota finalement le 3 février, les désaccords ayant été aplanis¹ (Radio Okapi 4 février 2014). Sont couverts par la loi : « Les faits insurrectionnels, les faits de guerre et les infractions politiques commis sur le territoire de la République démocratique du Congo au cours de la période allant du 18 février 2006 au 20 décembre 2013. » Les personnes éligibles à l'amnistie sont : « Tout Congolais auteur, coauteur ou complice » de l'une ou l'autre de ces infractions. Ne sont pas couverts par la loi : « Le crime de génocide, les crimes contre l'humanité, les crimes de guerre, les infractions de torture, les traitements cruels, inhumains ou dégradants, les infractions de viol ou autres violences sexuelles... l'enrôlement des enfants et toutes autres violations graves [...] des droits humains. » En outre, les candidats à l'amnistie sont tenus au préalable : « de s'engager personnellement par écrit, sur l'honneur, à ne plus commettre les actes qui font l'objet de la présente amnistie » (Loi n° 14/006 du 11 février 2014).

Le 15 mars s'ouvrait la première session ordinaire (voir ci-dessus) qui s'annonçait très chargée. Le président, Aubin Minaku, signala qu'outre les arriérés législatifs de la session précédente, il y aurait lieu « [d']arrêter un agenda législatif nécessaire à la consolidation de la démocratie au travers du processus électoral, à la poursuite de la décentralisation et du renforcement judiciaire, à la mise en œuvre de cent recommandations formulées par les concertations nationales, ainsi qu'aux textes découlant des engagements internationaux pris par la RDC notamment ceux souscrits au terme de l'Accord d'Addis-Abeba du 4 février 2014 ». Il s'agira, entre autres, de poursuivre les réformes entamées dans le domaine de la justice. Sur le plan électoral, la priorité devra être accordée aux hypothèses de calendrier électoral présentées par la CENI en prenant des options claires en la matière. La nécessité de procéder à un examen de fond de la loi n° 06/006 du 9 mars 2006 portant organisation des élections présidentielles, législatives provinciales, urbaines, municipales et locales (modifiée par la loi n° 11/003 du 25 juin 2011) s'imposera afin de permettre la finalisation du processus électoral. En ce qui concerne les droits humains, les députés auront la charge d'instituer la Commission nationale des droits de l'homme dont le texte a été promulgué (Radio Okapi 25 mars 2014 ; Agence d'information d'Afrique centrale 15 mars 2014).

La deuxième session ordinaire s'ouvrit dans un climat focalisé encore davantage que la précédente sur les futures élections. Outre l'examen de la loi de finances 2015, des questions socio-économiques et des problèmes des droits de l'homme, figurent aussi à l'agenda trois projets de loi ayant trait à l'Accord-cadre d'Addis-Abeba portant sur les domaines suivants : la programmation des modalités d'installation de nouvelles provinces ; les limites des provinces et de la ville de

¹ Pour rappel, depuis 2003, trois lois d'amnistie ont été votées : la loi n° 03/001 du 15 avril 2003 ; la loi n° 05/023 du 19 décembre 2005 et la loi n° 09/003 du 7 mai 2009.

Kinshasa ; l'organisation et le fonctionnement de la Caisse nationale de péréquation (Portail officiel de la République démocratique du Congo 19 septembre 2014).

Mais la séance du 19 septembre donna lieu à une vive altercation entre la Majorité présidentielle (MP) et l'opposition, le point litigieux portant sur l'inscription à l'agenda de certaines lois, notamment celles relatives aux élections, les unes ayant été déposées il y a presque un an par le député Delly Sesanga, les autres par le Gouvernement. La MP refusa l'examen d'une quelconque proposition de révision de la Constitution déposée par un député. L'opposition, elle, refusa l'examen d'un projet de révision de la Constitution émanant d'un gouvernement démissionnaire, outre le fait qu'il ne précisait pas les articles visés. Plusieurs députés quittèrent la séance avant le vote portant sur l'agenda (Radio Okapi 19 septembre 2014 ; *Forum des As* 23 septembre 2014).

Le projet de budget pour l'année 2015 présenté à l'Assemblée par le Premier ministre, Matata Ponyo, fut jugé recevable lors de la séance plénière du 15 octobre et envoyé à la commission économique et financière pour ajustements avant d'être soumis au vote. Il s'élève à 9,09 milliards USD dont les recettes proviennent à raison de 79 % de ressources internes et de 21 % de ressources extérieures (Radio Okapi 16 octobre 2014).

Le Sénat (pour rappel, héritage de la précédente législature²)

Le Sénat adoptait, le 29 janvier, en deuxième lecture, la loi de finances 2014 sans grande modification par rapport au texte voté par la Chambre basse. Toutefois il fut demandé qu'une enveloppe de près de 7 milliards de FC soit affectée au fonctionnement de la Commission nationale pour le recensement (Radio Okapi 29 janvier 2014). Au cours de la séance, le président de l'ECOFIN, Évariste Mabi Mulumba, souligna que l'économie congolaise connaît une forte volatilité, étant basée uniquement sur les exportations minières (celles-ci plus les exportations de pétrole représentant 89 % du total, les produits agricoles 1,1 %). Il conclut que, par rapport aux préalables à accomplir pour atteindre l'émergence, la RDC en est encore très éloignée, et ajouta : « Il faut tout un programme d'actions pour éviter que l'Émergence ne devienne un slogan » (7sur7.cd 30 janvier 2014).

Les 7 et 9 janvier, le Sénat examinait le projet de loi relatif aux faits insurrectionnels, faits de guerre et infractions politiques. La ministre de la Justice et des Droits humains, Wivine Mumba Matipa, après avoir présenté le projet répondit aux nombreuses questions des sénateurs portant notamment sur le champ d'application de la loi, la durée couverte, la réparation des préjudices causés aux victimes, la mise en œuvre de l'appareil de justice avant l'application des mesures d'amnistie... Le 23 janvier, le Sénat votait la loi (Réseau Paix pour le Congo 4 février 2014).

² Pour rappel, les élections provinciales n'ayant pas eu lieu en 2011, c'est toujours le Sénat installé en 2007 par les assemblées provinciales issues des élections de 2006 qui est en fonction.

Des critiques ont été formulées sur plusieurs aspects de la loi. Elle serait prématurée, une amnistie ne devant intervenir que lorsque la guerre est terminée. Or, ce n'est pas le cas, comme le souligne le rapport des experts de l'ONU du 23 janvier 2014, qui constate : « De nombreux groupes armés dans l'Est de la République démocratique du Congo [...] continuent de faire peser une menace sur la sécurité » (Nations unies 23 janvier 2014). Dans le même ordre d'idées, le rapport du secrétaire général des Nations unies sur la MONUSCO du 5 mars 2014 faisait état de ce que « de graves affrontements ont rendu la situation politique encore plus instable et aggravé l'insécurité dans le pays » (Nations unies 5 mars 2014).

Dans une lettre adressée aux présidents du Sénat et de l'Assemblée nationale, la Nouvelle Société civile congolaise écrit qu'elle « [...] est très préoccupée et inquiète, voilà pourquoi elle tient ici à fustiger le comportement des acteurs politiques du pays toutes tendances confondues, du fait de ne s'intéresser qu'aux seules périodes (2001, 2005, 2009, etc.) et à l'amnistie de leurs collègues politiques ayant pris les armes. Le silence est total autour du sort des victimes apparemment ignorées » (*L'Observateur* 4 février 2014). L'Association congolaise pour l'accès à la justice (ACAJ) estime que, pour produire des effets sociaux, tous les prisonniers, tous les opposants qui n'ont jamais pris les armes contre le régime doivent bénéficier de l'amnistie (ACAJ 7 & 31 janvier 2014). *Forum des As* est beaucoup plus incisif et écrit dans un style persifleur : « Rebelles d'avant-hier, d'hier et d'aujourd'hui, ayez vos apaisements ! Incessamment sous peu, vos péchés seront absous [...] la mécanique de la blanchisserie de nos seigneurs de guerre et autres opportunistes de mauvais goût s'est remise en marche [...]. » Selon lui, la rébellion est un « job qui nourrit son homme. Un formidable raccourci pour accéder au pouvoir. » Et à propos du M23, il souligne : « [...] ce sont les sociétaires de ce mouvement sanguinaire qui seront les principaux bénéficiaires de l'amnistie » (*Forum des As* 4 février 2014). En fait, l'opinion selon laquelle la loi est une façon de dédouaner le M23 est formulée par les nombreuses protestations qu'elle a suscitées.

Le 15 mars s'ouvrait, comme à l'Assemblée nationale, la première session ordinaire. Parmi les sujets non inscrits au calendrier, le président Léon Kengo wa Dondo, mentionna : la révision de la Constitution sur le mode de scrutin des députés provinciaux, des sénateurs et des gouverneurs de province, le code électoral, le recensement et la poursuite des réformes institutionnelles. À propos de la Constitution, il rappela les recommandations des concertations nationales sur « le refus de procéder à la révision de la Constitution, particulièrement à celle des dispositions intangibles ». En outre sont estimés comme étapes indispensables « avant toute élection » le recensement de la population et de l'habitat ainsi que l'identification de la population. Un autre préalable à l'établissement d'un calendrier électoral est « la mise en place d'une véritable administration électorale, apte à conduire le pays à un nouveau système électoral plus transparent et plus crédible » (AETA 17 mars 2014).

Le discours du président Kengo wa Dondo à l'ouverture de la deuxième session parlementaire est d'une autre portée que celui de son collègue de l'Assemblée

nationale. Il commence en abordant le « moment particulièrement douloureux dans la vie sociale de notre peuple », à savoir la résurgence du virus Ebola. Rappelant ensuite les objectifs du Millénaire pour le développement auxquels la RDC a souscrit, il évoque « les résultats économiques notables » qu’aligne le Gouvernement et suggère un certain nombre de mesures à adopter. Parmi les autres matières inscrites au calendrier, il s’étend sur le projet de loi modifiant et complétant le Code de la famille. En fin de discours, il aborde en ces termes la question politique de l’heure : « Je ne peux clore ce mot sans me prononcer sur la problématique de la révision constitutionnelle qui agite tout le microcosme de la classe politique. » Il évoque ensuite trois réflexions que ce débat lui inspire. *Primo*, le fait que lors des Concertations nationales, « tous les délégués s’étaient mis d’accord et se sont même engagés à consolider la cohésion nationale et à sauvegarder le pacte républicain notamment par le strict respect de la Constitution, particulièrement dans ses dispositions voulues intangibles par le souverain primaire ». *Secundo*, « les dispositions intangibles de la Constitution – je pense ici à l’article 220 et à tous ceux auxquels il renvoie – constituent le pivot, le socle, l’armature de toute l’architecture constitutionnelle. Comment peut-on les modifier sans détruire par ce fait même tout l’édifice constitutionnel ? » *Tertio*, « je note que la Constitution du 18 février 2006 est issue du compromis historique de Sun City. Comment peut-on prendre le risque d’altérer ce compromis politique sans menacer la cohésion nationale et la paix sociale ? » Il terminait ainsi : « J’invite la classe politique au respect des engagements, à la culture de la paix et de la réconciliation, à l’esprit de tolérance et d’alternance. Il est temps que notre pays dépasse le stade des querelles politiques byzantines pour se concentrer enfin sur les vrais problèmes du peuple : pauvreté, chômage, éducation, santé, infrastructures, environnement ; bref aux problèmes du développement économique du pays » (Sénat, Cabinet du Président 15 septembre 2014). Ce discours suscita maintes réactions dans une atmosphère déjà agitée (voir ci-dessous).

1.1.2. L’Exécutif : en sursis ?

Le Gouvernement se trouve, de toute évidence, dans une situation ambiguë. Censé être en affaires courantes depuis le 23 octobre 2013, il continue cependant à assumer des fonctions qui vont parfois bien au-delà de ce qui est la norme en ces circonstances. Il reste focalisé sur le développement économique. L’agriculture est proclamée priorité des priorités. Dans cette optique, un programme de création de 20 parcs agro-industriels a été élaboré et le premier d’entre eux (le parc de Bukanga Lonzo dans le district du Kwango, province du Bandundu) a été inauguré le 15 juillet par le chef de l’État. Une société mixte, SOPAGRI, chargée des services, de l’équipement et des intrants a été créée en parallèle (7sur7.cd 17 juillet 2014). Quant à l’administration, la justice, l’armée, la police, les réformes enclenchées n’ont pratiquement pas avancé, la lenteur sur ce point ayant d’ailleurs été souvent soulignée. La décentralisation n’est pas mieux lotie. Les « affaires courantes », explication ou prétexte ?

Le 25 janvier, le Premier ministre présentait devant la presse nationale et internationale le bilan de l'année 2013 du Gouvernement et les perspectives 2014. Sont énumérés : « la victoire des FARDC sur les forces négatives à l'Est du pays et en particulier le M23 » ; le fait que soit ainsi marqué « un tournant décisif pour l'avenir de notre nation » ; « la renaissance de la puissance militaire du pays » ; la conséquence étant que « s'est spontanément forgé un véritable consensus national et patriotique [qui] constituera la pierre angulaire de la renaissance du Congo ». En ce qui concerne les élections, il déclare que « la mise en place d'une nouvelle équipe à la CENI a permis le lancement des préparatifs pour la planification, l'organisation et la tenue des élections ». Sur le plan de la « mise en place progressive » de la décentralisation sont évoqués la signature d'« un protocole d'accord relatif aux modalités de consommation des crédits d'investissement dans les secteurs à compétences exclusives des provinces », « la finalisation de projets de lois essentielles », les préparatifs en cours à la CENI pour « la tenue des prochaines élections provinciales, sénatoriales, municipales et locales ». Les mesures prises en matière de sécurité des personnes et de leurs biens sont énumérées, ainsi que celles relatives à la réforme de l'administration publique dont il est toutefois souligné qu'elle sera « de longue haleine », mais connaît des « progrès encourageants ». Les « bons résultats économiques » sont explicités. Sur le plan social, Augustin Matata Ponyo fait observer que « le Gouvernement a lancé plusieurs projets visant l'amélioration du cadre de vie et des conditions sociales de la population ». Une liste de dix actions entreprises dans cet objectif est précisée. Les perspectives annoncées pour 2014 ont dès lors pour objet essentiellement « de porter le taux de croissance économique annuel à deux chiffres [...] et de préparer les conditions de l'émergence à l'horizon 2030 » (Point de presse du Premier ministre 25 janvier 2014, in *KongoTimes !* 28 janvier 2014). Le commentaire du journal *KongoTimes !* qui publie ce texte est que pour Matata, 2013 « aura été une année de tous les superlatifs dans différents secteurs de la vie nationale [...] (et) En ce qui concerne le secteur [...] économique et monétaire, Matata a pulvérisé les records » (*KongoTimes !* 28 janvier 2014).

À la question d'un journaliste relative aux négociations avec le FMI pour la reprise d'une ligne de crédit qui avait été suspendue, le Premier ministre répondit que cette institution peut être considérée comme le médecin de la maladie économique et que « lorsque vous n'êtes pas malade, vous pouvez passer un peu de temps sans votre médecin » (AFP 25 janvier 2014).

Quelques jours plus tard, soit le 30 janvier, à l'occasion de la cérémonie de présentation des vœux, le président de la Fédération des entreprises du Congo (FEC), Albert Yuma Mulimbi, dressa une critique sévère du Gouvernement et entreprit de démontrer que les performances annoncées étaient trompeuses. Il mit en évidence les frustrations que ressent le monde de l'entreprise et rendit le Gouvernement responsable de la dégradation du climat des affaires. S'il reconnut les améliorations accomplies en ce qui concerne la stabilité macroéconomique et la consolidation de la croissance économique, il souligna que « l'analyse qualitative de cette croissance met[tait] suffisamment en lumière sa nature non inclusive et non distributive, bref

sa fragilité ». Pour la FEC, les statistiques présentées par le Gouvernement sont fallacieuses et ne cadrent nullement avec la réalité. Selon elle, si les résultats affichés par le Gouvernement sont tels, « c'est encore et toujours parce que l'État ne tient pas ses engagements en ne payant pas la dette intérieure. À ce jour, l'encours de la dette intérieure est de plus de 1 milliard 300 millions de dollars (1,3 milliard USD) ». Dès lors, estima Albert Yuma, « il faut résolument se tourner vers des politiques économiques ambitieuses et volontaristes, tournées vers la facilitation de la production intérieure et la création de vraies valeurs ajoutées locales [...] il faudra initier de vraies réformes économiques structurelles, une refonte totale de la fiscalité et des procédures de mobilisation des recettes, une politique monétaire et de crédit ambitieuse, bref une politique tournée vers une révolution économique » (*Le Potentiel Online* 3 février 2014). À l'époque, cette déclaration du président de la FEC fit grand bruit dans la presse.

Le Premier ministre procédait, le 25 janvier, à l'installation officielle du Comité de pilotage de l'Entité de liaison des droits humains dont il assume désormais la présidence, institution créée par le décret n° 09/35 du 9 août 2009 du Premier ministre. Le Bureau conjoint des Nations unies pour les droits de l'homme (BCNUDH) signalait, en septembre, que 257 cas de viol des droits de l'homme avaient été commis au cours du mois d'août (*Le Potentiel* 27 janvier 2014 ; ACP 9 février 2014 ; Radio Okapi 24 septembre 2014).

Le 3 février, le chef du Gouvernement réunissait un comité interministériel regroupant 8 ministères sur la question de l'identification des sites où implanter des parcs agro-industriels sur l'ensemble du pays (Cabinet du Premier ministre 4 février 2014).

Le Conseil des ministres du 22 avril présidé par le président de la République prenait la décision de suspendre toutes les activités de l'assemblée provinciale de la province de l'Équateur. Il justifiait ainsi cette mesure : « S'agissant de la nouvelle crise en gestation au sein de l'organe délibérant et de l'exécutif de la province de l'Équateur, le Gouvernement de la République a résolu d'arrêter les frais en instruisant le ministre de l'Intérieur de suspendre pour des raisons d'ordre public, toutes les activités de l'assemblée provinciale de l'Équateur, et ce sans délai. Cette mesure restera d'application jusqu'à la clarification de la situation à l'issue d'une mission gouvernementale emmenée sur place par le vice-ministre de l'Intérieur » (Compte rendu de la 21^e réunion extraordinaire du Conseil des ministres 23 avril 2014). La mesure suscita maintes critiques à Mbandaka, où plusieurs voix s'élevèrent pour contester les arguments avancés par le Gouvernement et pour souligner la discrimination dont souffrirait cette province (*Congo indépendant* 24 avril 2014). La réouverture de l'assemblée eut lieu le 20 septembre, le Conseil des ministres présidé par le président de la République en ayant décidé ainsi, compte tenu de l'accalmie constatée au sein des institutions politiques (Radio Okapi 20 septembre 2014).

Une réunion extraordinaire du Conseil des ministres consacrée principalement à l'expulsion par le Congo-Brazzaville de ressortissants congolais (71 047 personnes

expulsées par le *beach* à cette date) se tint le 6 mai. Des mesures à mettre en œuvre sur le plan diplomatique ainsi que toute une série de dispositions à appliquer sur le plan interne furent décidées (Compte rendu de la 22^e réunion extraordinaire du Conseil des ministres, 8 mai 2014). Au cours de la réunion extraordinaire suivante, le 30 juin, le Premier ministre exposa les mesures effectivement mises en œuvre. Par ailleurs, quatre projets de loi furent adoptés : le projet portant sur l'organisation des élections locales, municipales et urbaines ; le projet portant sur les élections provinciales, sénatoriales, des gouverneurs et vice-gouverneurs ; le projet portant sur les élections présidentielles et législatives ; le projet portant sur la révision de certains articles de la Constitution (Compte rendu de la 23^e réunion extraordinaire du Conseil des ministres du lundi 9 juin 2014).

Dans le même esprit que le bilan de l'année 2013 présenté ci-dessus, le Premier ministre saisit toute une série d'occasions pour présenter les performances réalisées par la RDC en plusieurs domaines. Invité à la réunion mondiale sur « L'éducation pour tous » organisée par l'UNESCO à Mascate, il intervint, le 14 mai, sur les progrès accomplis par le pays en matière de scolarisation et d'alphabétisation (APO 14 mai 2014). Quelques jours plus tard, lors de l'ouverture de la Première Semaine française tenue à Kinshasa, du 26 au 31 mai, c'est aux avancées économiques réalisées par la RDC, entrée désormais dans « une dynamique de développement », qu'il consacre son discours (Cabinet du Premier ministre 30 mai 2014). À la fin du mois de juin, Matata est pour quelques jours à Bruxelles au cours desquels il est l'invité d'honneur à la deuxième conférence organisée par l'Union européenne et le Partenariat mondial pour l'éducation (PME), les 25 et 26. Il y est élevé au rang de « parrain mondial pour l'éducation », qui salue les efforts menés à bien en la matière par le Gouvernement (7sur7.cd 26 juin 2014). Pendant ce séjour, il rencontre le Premier ministre, Elio Di Rupo, et le ministre des Affaires étrangères, Didier Reynders. En septembre, il est en Allemagne pour une visite de travail. Il participe au Forum Allemagne-Afrique organisé par le ministre de la Coopération les 11 et 12 de ce mois. Il y souligne les performances économiques récentes de la RDC qui « est une locomotive ou un acteur clé pour la relance de l'Afrique » (ADIAC 11 septembre 2014). Le 17 septembre, le voici en visite officielle aux États-Unis. Le discours qu'il prononce au Wilson Center à Washington porte, une fois encore, sur les résultats économiques de la RDC (*Le Congolais* 17 septembre 2014).

Mais, au mois d'octobre, un événement imprévu va resituer la RDC sur la scène internationale. La décision du Gouvernement d'expulser le directeur du BCNUDH, Scott Campbell, pour avoir publié le rapport de son organisation sur les violations des droits de l'homme commises par des agents de la police nationale dans le cadre de l'opération « Likofi » à Kinshasa suscita une levée de boucliers, tant au Congo qu'à l'étranger. Les Nations unies, l'Union européenne, la MONUSCO, le Haut Commissariat des Nations unies aux droits de l'homme, les États-Unis, l'Allemagne, la Belgique, Amnesty International, 84 ONGDH de la RDC, les Amis

de Nelson Mandela pour les droits de l'homme, Human Rights Watch [...] furent, parmi de nombreux autres, les intervenants qui se manifestèrent à ce sujet. La quasi-unanimité d'entre eux réproouve la mesure prise par les autorités congolaises et leur demande de façon plus ou moins insistante de revenir sur leur décision. Au nom des Nations unies, Ban Ki-moon déclare : « En entravant le travail de promotion et de protection des droits de l'homme des Nations unies, le Gouvernement a failli à ses obligations en la matière. » Il affirme sa pleine confiance en M. Campbell et exprime sa préoccupation concernant les menaces visant d'autres employés du Bureau conjoint liées à leurs fonctions officielles (Centre d'actualités de l'ONU 21 octobre 2014). En outre, certains intervenants, dont l'Union européenne et les États-Unis, souhaitent que des enquêtes soient menées sur le dossier *Likofi*. Les 84 ONG congolaises demandent au Conseil de sécurité de saisir la Cour pénale internationale (CPI). En Belgique, le ministre des Affaires étrangères, Didier Reynders, souligne que « la lutte contre le terrorisme urbain est une nécessité, mais que le Gouvernement congolais doit mener cette lutte en respectant les droits de l'homme » (*La Voix de l'Amérique* 1^{er} novembre 2014 ; Radio Okapi 21 octobre 2014 ; Belga 8 octobre 2014 ; ACAJ 19 octobre 2014). Du côté congolais, lors d'une conférence de presse le 16 octobre, le ministre de l'Intérieur, Richard Muyej, reprochait à Scott Campbell son « manque de professionnalisme et d'honnêteté [...] ses prises de position partisans de nature à compromettre la stabilité des institutions ». Le lendemain, c'était Lambert Mende qui s'en prenait à Scott Campbell dans une conférence de presse. Il l'accusa de « prestations systématiquement hostiles aux institutions en place [...], de distiller des contrevérités, des extrapolations tendancieuses [...], de pures affabulations [...], d'être menteur et malveillant ». Il lui fit grief de son « mépris affiché à l'égard d'un gouvernement auprès duquel il était accrédité » (*La Prospérité* 18 octobre 2014 ; *Jeune Afrique* 31 octobre 2014).

1.1.3. La Commission électorale nationale indépendante : renouveau ou marche arrière ?

La CENI « nouvelle manière », et désormais sous la houlette du président, l'abbé Apollinaire Malu Malu Muhlongu, va poursuivre la mise en œuvre du processus électoral. Le 30 janvier, elle présentait à l'Assemblée nationale la feuille de route relative à sa poursuite. Deux hypothèses étaient évoquées. Selon la première, il serait procédé d'abord aux élections municipales et locales au suffrage universel, puis aurait lieu, au suffrage indirect, l'élection des députés, sénateurs, gouverneurs, bourgmestres, maires et conseillers urbains. C'est ensuite que seraient organisées les élections législatives nationales et les élections présidentielles, en 2016. Selon la seconde hypothèse, il serait procédé d'abord aux élections au suffrage universel des députés provinciaux et nationaux ainsi que du président de la République, en 2016, puis aurait lieu, au suffrage indirect, l'élection des sénateurs, gouverneurs et vice-gouverneurs, en 2017. La plus grande partie des députés de l'opposition boycotta la séance (Radio Okapi 30 janvier 2014).

La déclaration du président de la CENI provoqua une véritable levée de boucliers parmi l'opposition. Ainsi, cinquante députés de l'opposition, dans une déclaration du 30 janvier, constatent que la feuille de route présentée par la CENI propose que les députés provinciaux soient élus au suffrage indirect, ce qui induit une révision des articles verrouillés de la Constitution. Est également reprochée, entre autres, à Malu Malu, la nomination d'agents de la CENI sans appel à candidatures. Les députés concluent qu'il n'y a aucun gage de transparence ni de neutralité dans le travail de la CENI (AETA 4 février 2014). Divers députés interviennent à titre personnel : ainsi, Emery Okundji Ndjovu du Fonus (Forces novatrices pour l'Union et la solidarité) qualifie la feuille de route en question de « piège », qui viole la Constitution et la loi organique relative à la CENI³ (*KongoTimes* ! 14 février 2014). José Makila Sumanda de l'ATD (Alliance des travailleurs démocrates) dépose une motion incidente à l'encontre du président de la CENI, l'accusant d'avoir violé l'article 38 de la loi organique portant organisation et fonctionnement de la CENI, motion rejetée par la majorité des membres de l'Assemblée (*Le Phare* 31 janvier 2014). Makila attire aussi l'attention sur le fait que l'article 197 de la Constitution (alinéa 4) prévoit qu'« ils (les députés provinciaux) sont élus au suffrage universel secret ou cooptés pour un mandat de cinq ans renouvelable ». Samy Badibanga Ntita, président du Groupe parlementaire UDPS et Alliés, revient sur ce même point et insiste sur la nécessité de réviser et de fiabiliser le fichier électoral. Les parlementaires de l'UDPS et alliés proposent que les élections locales et provinciales soient organisées conjointement fin 2014 ou début 2015, ce qui résoudrait le dysfonctionnement institutionnel actuel et permettrait de diminuer les coûts. Les scrutins au niveau national se tiendraient ensuite, au plus tard en novembre 2016 (*La Prospérité* 13 février 2014). Le député Martin Fayulu Madidi, président de l'ECIDE (Engagement citoyen pour le développement) et coordonnateur des FAC (Forces acquises au changement), outre la même critique que celle de l'UDPS au sujet du fichier électoral, dit regretter que la CENI n'ait pas pris en considération les rapports déposés par les missions d'observation électorale après les scrutins de 2011 (*KongoTimes* ! 14 février 2014).

En dehors de l'enceinte parlementaire, l'opposition politique congolaise, dans un document daté du 1^{er} février 2014, reprenait les arguments de José Makila en ce qui concerne la procédure de nomination des agents de la CENI et faisait remarquer que, sur 26 secrétaires exécutifs provinciaux nommés *ad interim*, 20 sont membres de la majorité présidentielle (*La Tempête* 3 février 2014). Des organisations de la société civile rejetèrent également la proposition de la CENI sur le mode de scrutin

³ La loi organique n° 10/013 du 8 juillet 2010 portant organisation et fonctionnement de la Commission électorale nationale indépendante stipule, en son article 38 que : « Le secrétaire exécutif national, le secrétaire exécutif provincial, le chef d'antenne et les autres cadres et agents administratifs sont recrutés suivant une procédure d'appel à candidatures définie dans le règlement d'ordre intérieur. » Cet article (devenu article 39) est repris dans la loi organique n° 13/012 du 18 avril 2013 modifiant et complétant celle de 2010.

des députés provinciaux, étant donné le risque qu'il implique de corruption des « grands électeurs » (Radio Okapi 24 février 2014).

La Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO), réunie en Comité permanent, du 24 au 27 février, s'élevait, elle aussi, contre les propositions de la CENI. Dans un communiqué daté du 28 février, elle estime notamment que « le cycle électoral en cours constitue un enjeu fondamental et décisif d'un Congo réellement démocratique, apaisé et porteur de nouvelles possibilités de développement ». Elle se dit préoccupée, notamment, par le dysfonctionnement institutionnel et la crise de légitimité dans les entités territoriales et urbaines de base. Selon elle, « l'hypothèse des élections des conseillers urbains, bourgmestres, chefs des secteurs, maires ainsi que des députés provinciaux au suffrage indirect est de nature à compromettre le processus de consolidation de notre jeune démocratie. Car, le souverain primaire se verrait ainsi mis en marge du processus de désignation de ses gouvernants et son droit de participer directement à la vie publique s'amenuiserait. Dans l'hypothèse d'un suffrage indirect, la crainte de manipulation et de corruption des électeurs est beaucoup plus grande. » Elle demande donc, « avec empressement », que les élections provinciales, conformément à l'article 197 de la Constitution, soient organisées au suffrage universel direct, et ce, au premier trimestre 2015, « afin de mettre en place des institutions légitimes ». Elle recommande que les opérations de fiabilisation du fichier électoral et la stabilisation des cartographies opérationnelles soient effectuées de façon transparente et consensuelle « afin de rassurer tout le peuple congolais ». Compte tenu du coût des scrutins, elle considère qu'il est avantageux de coupler les élections provinciales et locales (Conférence épiscopale nationale du Congo 28 février 2014).

Le président de la CENI rejeta les diverses accusations portées contre lui, notamment en ce qui touche à la violation de la Constitution, prenant argument de l'article 5 de la Constitution qui stipule : « Le suffrage est universel, égal et secret. Il est direct ou indirect. » Le 8 février, au cours d'une cérémonie au Palais du peuple, un code de bonne conduite du processus électoral fut signé par des partis politiques. Fut également acté, à cette occasion, le protocole d'accord instituant le comité de liaison entre la CENI et les partis politiques pour le cycle électoral 2013-2016. Toutefois, plusieurs partis et regroupements de l'opposition boycottèrent la séance. La veille, Martin Fayulu, dans un point de presse, déclarait qu'il ne signerait pas le code de bonne conduite, car il récusait Malu Malu en tant que président de la CENI (Radio Okapi 8 & 10 février 2014).

En effet, une pétition initiée sous le label « Sauvons la RDC » par Martin Fayulu, Koloso Sumaili (pour la CVD : Coalition pour le vrai dialogue) et Christofer Ngoyi Mutamba (pour la Société civile de la RDC), qui exige la « démission immédiate » de Malu Malu, commence à circuler⁴. L'UNC s'est ralliée à la pétition. Les défenseurs

⁴ Le texte de la pétition est le suivant : « Nous peuple congolais, signataires de la présente, exigeons la démission immédiate de Monsieur l'abbé Apollinaire Malu Malu de la présidence

de la CENI se sont élevés contre ce texte avançant des arguments destinés à montrer la pertinence des propositions de cette dernière, certains s'en prenant parfois à Martin Fayulu en des termes diffamatoires (*Africa News* 19 février 2014)⁵. Le 24 février, Fayulu et 7 de ses collaborateurs étaient interpellés dans la matinée par la police à Kinshasa, alors qu'ils récoltaient des signatures en faveur de la pétition. Ils furent libérés en début de soirée, Fayulu déclarant que l'un d'entre eux avait été brutalisé. Le 24 avril, la pétition était déposée au cabinet du président de l'Assemblée nationale. Selon les FAC, elle aurait recueilli plus de 54 194 signatures. Le député Fayulu déclarait à ce sujet : « il faut une CENI totalement indépendante. Monsieur Malu Malu [...] n'a pas été envoyé par l'Église catholique, sa composante. Premier acte qu'il pose : il demande que la Constitution soit changée. » D'autres reproches lui sont encore faits : l'absence d'audit du fichier électoral et le fait de recruter ses amis et des membres de sa famille au sein de la CENI sans appel d'offre à candidatures (Radio Okapi 25 avril 2014). Le cabinet du président de l'Assemblée nationale fit savoir que la Chambre basse du Parlement est incompétente pour sanctionner une institution indépendante telle que la CENI. Quatre jours plus tard, les représentants de la plate-forme « Sauvons la RDC » étaient reçus par le vice-président et deux rapporteurs de la CENI, dans le but de déposer ladite pétition. Dépôt raté, comme le souligne Radio Okapi, les porteurs de la pétition ayant exigé la présence de la presse, ce que les membres de la CENI refusèrent (Radio Okapi 29 avril 2014).

La question des élections va rapidement s'internationaliser. Dès le 28 janvier, lors d'une conférence de presse à Kinshasa, l'envoyé spécial des États-Unis pour la région des Grands Lacs et la République démocratique du Congo, Russel Feingold, déclarait : « J'ai toujours encouragé vivement les présidents africains pour qu'ils

de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) pour violation intentionnelle de la Constitution, des lois de la République et du Code de conduite de l'agent public de l'État. En effet : 1. Il propose l'élection des députés provinciaux au suffrage indirect en totale contradiction avec l'article 197 de la Constitution. 2. Il tient obstinément à organiser les élections urbaines, municipales et locales avant les élections provinciales et sénatoriales, interrompant ainsi le cycle électoral commencé en 2011. 3. Il veut organiser les élections sans au préalable effectuer l'audit du fichier électoral, tant réclamé par les parties prenantes au processus électoral et comme l'avaient recommandé les différentes missions d'observation des élections du 28 novembre 2011. 4. Il a recruté le personnel de la CENI, notamment le Secrétaire exécutif national et son adjoint sans appel à candidature, en violation de la loi et du Code de conduite de l'agent public de l'État. Monsieur l'abbé Apollinaire Malu Malu ne donne aucun gage de transparence ni de neutralité dans l'organisation des élections, au contraire il démontre son inféodation à la mouvance kabiliste comme lors des élections de 2006. Fait à Kinshasa le 17 février 2014. » (*Le Phare* 18 février 2014.)

⁵ *Africa News* intitule son article « CENI : Les arguments techniques de Malu Malu étrillent Fayulu » et il poursuit : « Les élucubrations et le manque de jugeote de Fayulu, chef d'un parti de quatrième zone [...] Plutôt que de réfléchir en vue d'apporter sa contribution intellectuelle au processus électoral, Fayulu a préféré la fuite en avant qui dévoile ses faiblesses d'esprit » (*Africa News* 19 février 2014).

respectent les mandats qui leur ont été assignés. La Loi fondamentale bien sûr se portera mieux si elle n'est pas modifiée pour qu'un troisième mandat puisse être accordé. » Il a souligné que les États-Unis apportent leur soutien au respect de la Constitution actuelle dans l'organisation des élections prévues pour 2016, qu'il souhaite libres, transparentes et équilibrées (Radio Okapi 29 janvier 2014).

Le 26 septembre, c'était au tour de l'envoyé spécial du secrétaire général des Nations unies pour la région des Grands Lacs, Saïd Djinnit (remplaçant Mary Robinson), d'intervenir au nom des Nations unies. Dans une déclaration à RFI, il soulignait que : « La position de principe de l'ONU [...] est d'encourager les États à respecter les Constitutions et à créer les conditions les plus propices pour la tenue de l'élection démocratique et pacifique » (RFI 26 septembre 2014 ; *Le Potentiel* 29 septembre 2014).

Quelques jours plus tard (le 10 février), la Délégation de l'Union européenne en RDC embrayait. Elle publiait, en accord avec les chefs de mission européens en RDC (formule consacrée), la déclaration suivante : « La Délégation de l'Union européenne a pris note avec inquiétude des entraves et des restrictions de déplacement dont certains responsables politiques de l'opposition ont été récemment l'objet. Le dernier cas en date concerne le président de l'Union pour la nation congolaise (UNC), Vital Kamerhe. La Délégation de l'Union européenne a également noté les résolutions récentes par lesquelles l'Union parlementaire a exprimé sa préoccupation sur plusieurs cas de harcèlement récents à l'encontre de parlementaires. Dans la perspective des élections locales, provinciales, législatives et présidentielles d'ici à novembre 2016, il est important de protéger l'exercice de la liberté d'expression, de respecter les droits de l'opposition, d'assurer un espace politique ouvert et de garantir la liberté de mouvement ainsi que l'indépendance et l'impartialité de la justice. Les partis politiques doivent être à même de jouer le rôle prévu par la Constitution de la République démocratique du Congo. Nous continuerons à suivre le processus électoral de très près » (Déclaration locale de l'Union européenne 10 février 2014).

Indifférent aux remous, aux critiques, aux interrogations suscités par la publication de la feuille de route, le 26 mai, Malu Malu, accompagné de tous les membres de la CENI, rendait publique la décision n° 0112/CENI/AP/14 portant sur le calendrier des élections urbaines, municipales et locales. Les principales échéances prévues sont les suivantes :

- « du 10 décembre 2014 au 18 janvier 2015 : convocation de l'électorat et dépôt des candidatures aux élections des conseillers des communes et des secteurs/chefferies [...] et traitement des candidatures [...] ». « Le 14 juin 2015 : jour du scrutin municipal et local ; ouverture des bureaux de vote et de dépouillement pour les municipales et locales ; le 7 septembre 2015 : publication des résultats définitifs ;
- du 5 au 18 juillet 2015 : réception et traitement des candidatures des conseillers urbains, des maires, des bourgmestres et des chefs de secteur [...] Le 29 août, jour du vote des conseillers urbains et des bourgmestres, des chefs de secteur

- [...] Le 15 septembre, proclamation des résultats définitifs des bourgmestres et bourgmestres adjoints et des chefs de secteur et leurs adjoints ;
- du 11 au 13 octobre 2015 : campagne électorale des maires et maires adjoints ; le 15 octobre, jour du scrutin des maires et maires adjoints ; agrégation et annonce des résultats provisoires des maires et maires adjoints » (CENI 26 mai 2014).

Sur le plan du financement, le président de la CENI ajoutait : « Puisque la préparation de ces élections [...] porte sur deux exercices budgétaires – l'exercice 2014 et l'exercice 2015 – il n'y a donc pas de problème de financement de ces élections. » Au budget 2014, une somme de 166 millions USD a déjà été prévue, a-t-il précisé, le budget global ayant été évalué à environ 300 millions USD (Radio Okapi 26 mai 2014).

Le 20 juin, le président de la CENI, à l'occasion d'une rencontre extraordinaire avec les mandataires des partis politiques au Palais du peuple, déclarait : « Le calendrier électoral adopté par la plénière de la CENI ne connaîtra aucune modification, nous résisterons à toutes les intimidations. » Il réaffirmait disposer des fonds pour ces trois scrutins et ajoutait que pour présenter un calendrier global, il fallait demander au Gouvernement d'adopter un budget pluriannuel des élections (*Le Palmarès* 26 juin 2014 ; Radio Okapi 21 juin 2014).

Le journal *Le Phare* estimait, fin juin 2014, que malgré la campagne de sensibilisation qu'avait menée la CENI, les positions restaient diamétralement opposées entre la majorité et l'opposition (*Le Phare* 26 juin 2014).

La CENCO, par exemple, réaffirme ses positions. Dans le message « Protégeons notre Nation », adressé au peuple congolais à l'occasion du 54^e anniversaire de l'indépendance du Congo, le cardinal, les archevêques et les évêques membres de la CENCO réunis en session ordinaire de l'Assemblée plénière, du 23 au 27 juin, adressaient au peuple congolais un message qui se voulait « de paix et d'espérance ». La plus grande partie de ce document est consacrée aux élections et aux projets de modification de la Constitution. Entre autres, pour la CENCO, qui reprend certains thèmes évoqués précédemment, « Protéger la nation, c'est consolider la démocratie par l'organisation d'élections libres, crédibles et transparentes [...] nous soutenons des élections des députés provinciaux et même des maires et des bourgmestres par mode de scrutin direct [...] Protéger la nation, c'est respecter la Loi fondamentale qui constitue le socle de la nation [...] Tel est le cas de l'article 220 [...] Nous désapprouvons également toute sorte d'initiative qui, sans modifier l'article 220, viserait à le vider de son contenu essentiel [...] Cette disposition constitutionnelle traduit et protège les options fondamentales relatives à la nature de l'État congolais qui est une République et non une Monarchie [...] Ce pouvoir ne peut être ni personnalisé ni absolu [...] Ces options fondamentales sont également relatives au pluralisme politique et à l'alternance démocratique au pouvoir [...] » Suit toute une série de recommandations au Gouvernement, au Parlement, aux partis politiques, à la CENI, aux organisations de la société civile,

à la population congolaise, aux partenaires du Congo, aux ecclésiastiques de la RD Congo (Conférence épiscopale nationale du Congo 27 juin 2014).

Au fil du temps, le vent de fronde soulevé parmi une série de formations diverses, tant au sein de la société civile que parmi les parlementaires, y compris certains de la MP elle-même, provoqué par les propositions officielles de modifier certains articles de la Constitution, ne s'apaisent pas, que du contraire. Néanmoins la CENI maintient ses options. Ainsi son rapporteur, Pierre Kalamba, dans un point de presse, le 12 septembre, affirma : « Les élections de 2016 auront bel et bien lieu dans le délai constitutionnel. » Selon lui, le calendrier est en train d'être scrupuleusement respecté. Il assure, en outre, que toutes les dispositions pour que les cartes frauduleuses n'intègrent pas le fichier électoral ont été prises (Radio Okapi 13 septembre 2014).

Mais pour autant, la levée de boucliers contre la révision de la Constitution ne connut pas de répit, menée une nouvelle fois avec une fermeté renforcée par la CENCO. En effet, présente à Rome à l'occasion de sa visite *ad limina apostolorum*, elle écrivait une lettre à diffuser non seulement auprès des « fidèles catholiques », mais également auprès des « hommes et femmes de bonne volonté ». Selon les évêques : « Le Saint-Père, le pape François [...] nous a réconfortés dans notre ministère pastoral à être “des hommes d'espérance pour notre peuple et à apporter notre contribution” pour l'avenir heureux de notre nation. Pour nous l'avenir heureux de la RDC réside incontestablement dans le respect de la Constitution, loi fondamentale et socle de notre jeune démocratie. » « Nous réaffirmons ainsi notre opposition à toute modification de l'article 220 de notre Constitution [...] Cet article pose les bases de la stabilité du pays et l'équilibre des pouvoirs dans les institutions. Au regard de cet enjeu de taille, la CENCO demande à tous les curés et catéchistes de lire à l'intention des fidèles son message “Protégeons notre nation” et de sensibiliser les chrétiens dans les CEVB, les mouvements d'action catholique, et les groupes à charisme propre, pour qu'ils s'engagent à protéger la nation contre toute tentative de modification de l'article 220. » Ils annoncent, en outre, la suspension de leur participation au Comité d'intégrité et de médiation électorale (CIME) et terminent ainsi : « De Rome en communion avec le Saint-Père [...] » (Conférence épiscopale nationale du Congo 22 septembre 2014).

Autre fait significatif, le 20 septembre, les groupes parlementaires UDPS et alliés, UNC et alliés, Libéraux et alliés signaient une même déclaration dénonçant le « non-respect des textes, des lois et des engagements dans la conduite des affaires de l'État » ; suspendant « leur participation à toute plénière qui aura pour ordre du jour le débat général sur les projets de loi du Gouvernement portant organisation des élections ainsi que sur celui ayant trait à la révision de la Constitution » et suspendant « jusqu'à nouvel ordre leur participation aux activités de la CENI et demandant à leurs représentants de cesser toutes affaires courantes toute participation directe ou indirecte aux activités de cette institution » (Union pour la nation congolaise 20 septembre 2014).

À Kinshasa, c'est le 27 septembre qu'eut lieu, autorisée par l'autorité urbaine, « La marche monstre contre la révision constitutionnelle », comme la qualifiait *Le Phare*, qui ajoutait : « pari gagné pour l'opposition à Kinshasa ». Le Front du refus de la révision constitutionnelle avait effectivement réussi à mobiliser des dizaines de milliers de Kinois. Étaient présents des membres de l'UDPS, l'UNC, l'UDEM (Union des démocrates mobutistes), le MPCR (Mouvement du peuple congolais pour la République), le RCD/KLM (Rassemblement congolais pour la démocratie/Kisangani Mouvement de libération), le PK (Patriotes kabilistes), la CDR (Convention pour la démocratie et la République), le PT (Parti travailliste), etc. Des banderoles, des calicots portaient, entre autres, les inscriptions suivantes « NON à la monarchisation du pouvoir », « Libération des détenus politiques ». Toute une série de leaders conduisait côte à côte la manifestation, dont Mwenze Nkongolo du parti des PK. La société civile y était représentée par la Voix des sans voix, Linelit et l'ASADHO (Association africaine de défense des droits de l'homme). Il n'y eut aucun incident important (*Le Phare* 29 septembre 2014). Mais il n'en fut pas de même à Lubumbashi et à Goma, où des manifestations eurent également lieu.

1.1.4. La présidence : quitte ou double ?

Durant les premiers mois de l'année 2014, le président Joseph Kabila semble insensible aux signaux apparus sur la scène politique. Il temporise dans un climat qui s'alourdit progressivement. Sur le plan extérieur, il jouit d'un environnement qui lui est relativement favorable. Les autorités internationales ou nationales l'accueillent souvent avec des félicitations pour les efforts accomplis dans la recherche de la paix dans l'Est du pays, bien qu'elles embrayent en demandant la poursuite de ces efforts et des réformes entamées en matière de gouvernance. Mais cette période faste va bientôt s'éroder, suite à son attentisme concernant notamment la formation d'un gouvernement et l'expulsion de Scott Campbell.

Sa première activité d'ordre diplomatique au cours de l'année 2014 l'amène à N'Djamena, du 9 au 10 janvier, pour le sixième Sommet de la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC) consacré essentiellement à la crise en République centrafricaine.

Le 15 janvier, il arrive à Luanda pour l'ouverture du cinquième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL).

Le 21 mai, il est reçu à l'Élysée par François Hollande. Une partie de l'entretien (près d'une heure) porta sur la République centrafricaine où la RDC participe à la Mission africaine de soutien à la Centrafrique (MISCA) via 850 militaires et des unités de police. Une autre partie fut consacrée aux relations économiques entre les deux pays, notamment le problème des investissements et la nécessité de développer et diversifier la coopération en matière d'échanges commerciaux et humains. La question des élections en RDC ne fut pas abordée (RFI 21 mai 2014 ; Portail officiel de la Présidence de la RDC 21 mai 2014).

Ainsi que le roi du Maroc, 34 autres chefs d'État et 14 représentants de leurs pays respectifs à d'autres niveaux, le président Kabila participa, à l'invitation de Barack Obama, au Sommet USA-Afrique organisé à Washington, du 5 au 7 août 2014 (voir ci-dessous). À cette occasion, le secrétaire d'État américain, John Kerry, prit la parole pour féliciter Kabila pour les efforts fournis afin de résoudre le problème des groupes armés sévissant à l'Est du Congo. Mais il insista, ainsi que Russel Feingold – ce dernier sur un ton très ferme – pour que les autorités africaines ne modifient pas les Constitutions pour se maintenir au pouvoir. La déclaration de ce dernier provoqua l'ire du porte-parole du Gouvernement, Lambert Mende, qui s'indigna de ce que « ces interférences intempestives dans les questions de politique intérieure relèvent d'une usurpation de qualité que le Gouvernement de la RDC condamne [...] Il ne lui appartient pas non plus d'interdire la révision de la Constitution [...] ou d'interdire tout débat sur l'article 220 [...] ». *La Tempête des tropiques* titrait son article à ce sujet : « USA-Afrique : le sommet accouche d'un conflit diplomatique entre Kinshasa et Washington » ; *Démocratie chrétienne* signalait plus prosaïquement : « Les autorités congolaises furieuses après les déclarations de Russel Feingold » (*La Tempête des tropiques* 11 août 2014 ; *Démocratie chrétienne* 6 août 2014).

Le voici à New York, du 21 au 27 septembre 2014, à l'occasion de la 69^e session de l'Assemblée générale des Nations unies. Kabila profita de son séjour pour nouer des contacts avec des personnalités de haut niveau, dont le secrétaire général des Nations unies, Ban Ki-moon, avec lequel il eut, le jeudi 25, un entretien de près d'une heure. Celui-ci salua les efforts du chef de l'État congolais pour la consolidation de la paix dans la région des Grands Lacs et renouvela l'engagement de l'ONU à soutenir ces efforts, notamment en ce qui concerne le dénouement définitif des problèmes posés par les FDLR. Kabila participa également à la quatrième réunion du Mécanisme de suivi régional de l'accord-cadre d'Addis-Abeba (voir ci-dessous) (Portail officiel de la Présidence 23 & 26 septembre 2014 ; ACP, 28 septembre 2014). C'est le 25 septembre qu'il prononça à l'Assemblée générale son discours consacré principalement aux progrès réalisés par la RDC. À propos de la paix, il souligna que « la République démocratique du Congo est de nouveau un pays debout. Un pays où la paix retrouvée se consolide chaque jour davantage. » En matière économique, il assura que la RDC est « un pays dont l'économie est l'une des plus dynamiques du continent ». Sur le plan politique, il déclara que « la consolidation de la démocratie et le renforcement de la cohésion nationale demeurent nos objectifs prioritaires et il réaffirme la tenue prochaine des élections conformément au calendrier arrêté » par la CENI. Au sujet de la sécurité, il expliqua que « le dialogue politique, la diplomatie et l'action militaire ont été judicieusement combinés afin [...] d'éradiquer les forces négatives de notre territoire ». Quant aux conditions sociales des populations, il certifia : « nous travaillons à l'amélioration du climat des affaires afin de stimuler les investissements, de favoriser une plus grande création de valeur ajoutée locale et de créer davantage d'emplois » (Allocution du

président Joseph Kabila à l'ONU, le 25 septembre 2014, à New York, *Le Potentiel Online* 27 septembre 2014).

Diverses activités en RDC offrent également à Kabila l'occasion d'affirmer sa présence sur la scène nationale. Les 26 et 27 février se tint à Kinshasa le 17^e Sommet des chefs d'État et de gouvernement du Marché commun de l'Afrique australe et orientale (COMESA)⁶. Après l'ouverture officielle du sommet, Kabila fut élu par acclamation président de la Conférence du COMESA. Il succède dans cette fonction à Yoweri Museveni. Le communiqué final fait état de ce que la RDC a été félicitée pour les efforts qu'elle a déployés « pour restaurer la paix et la sécurité dans l'Est du pays ». Les FARDC l'ont été également « pour leur victoire sur le mouvement rebelle M23 ». Parmi ses recommandations, le COMESA « demande de nouveau aux signataires du Cadre régional pour la paix, la sécurité et la coopération d'exécuter dans les plus brefs délais tous les autres engagements, y compris le désarmement, la démobilisation et la réintégration des anciens combattants ». En ce qui a trait à la sécurité, le COMESA « condamne dans les termes les plus forts toutes les activités des forces négatives opérant dans la région ». Les FARDC, la MONUSCO et la brigade d'intervention des Nations unies sont encouragées à « poursuivre leurs opérations visant à neutraliser les forces négatives restantes » (COMESA 27 février 2014).

Le 3 mars, à nouveau à Kinshasa, le président Kabila inaugure le deuxième Forum mondial des femmes francophones qui a pour thème : « Femmes actrices du développement ». Plusieurs centaines de femmes en provenance de 77 pays appartenant à l'aire francophone participent à l'événement. Dans le discours prononcé à cette occasion, Kabila fait état de l'importance que le Gouvernement congolais attache à la question du genre. Mais il reconnaît que, malgré l'importance des textes juridiques relatifs à la promotion de la femme, le chemin menant à son autonomisation est encore long et que de nombreux défis demeurent (*Le Potentiel Online* 4 mars 2014). Pour rappel, Joseph Kabila exerce la présidence de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) jusqu'en novembre 2014.

Le thème de l'organisation des élections et de la révision de la Constitution s'étant emparé de la place publique, Kabila réunit à Kingakati, le 20 mars 2014, les membres de la majorité présidentielle. Selon les informations publiées par le

⁶ Le COMESA (Common Market for Eastern and Southern Africa) a pour objectif « *economic prosperity through regional integration* ». Il comprend 19 pays : le Burundi, les Comores, la RDC, Djibouti, l'Égypte, l'Érythrée, l'Éthiopie, le Kenya, la Libye, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Rwanda, les Seychelles, le Soudan, le Swaziland, l'Ouganda, la Zambie, le Zimbabwe. Il comprend une population de plus de 389 millions d'habitants. Le montant de ses importations est d'environ 32 milliards USD et celui de ses exportations de 82 milliards de \$. Il offre à ses membres et ses partenaires toute une série d'activités (Comesa Activities, Common Market for Eastern and Southern Africa, 1^{er} mars 2014). Fin 2012, les échanges inter-COMESA ont atteint 19,3 milliards USD, alors qu'en 2000 ils étaient seulement de 3,1 milliards USD (COMESA, Communiqué final du dix-septième Sommet de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement du COMESA, 27 février 2014).

portail officiel de la présidence de la République, l'objectif de la rencontre était de « procéder à l'évaluation des actions politiques, économiques et sociales réalisées durant ce deuxième quinquennat et de projeter l'avenir ». Au terme de la rencontre, Aubin Minaku, qui, outre son rôle de président de l'Assemblée nationale, est aussi secrétaire général de la Majorité présidentielle, déclarait : « Nous avons échangé face à ce que nous avons déjà fait et ce que nous comptons faire pour l'avenir au regard des enjeux politiques, économiques et d'ordre social ». En réponse à la question : Joseph Kabila se présentera-t-il ou non à l'élection présidentielle de 2016, Aubin Minaku a répondu : « Le président de la République est respectueux de la Constitution et il la respectera. Il sera remplacé le jour où il y aura un président élu conformément à la Constitution. » Aucun autre document officiel ne fut diffusé, ce qui n'empêcha que diverses interprétations du contenu de ces assises soient publiées (Portail officiel de la Présidence de la RDC 22 mars 2014).

La question de la révision de la Constitution continuant à agiter l'opinion publique, le président Kabila organisa, le 25 août, un Kingakati II. Selon le compte rendu de la réunion que s'est procuré la rédaction de *CongoNews*, voici les principaux éléments que contient ce document. Il y apparaît clairement que c'est face à ce qu'Aubin Minaku et le ministre du Travail, Modeste Bahati, ont appelé « l'offensive de l'opposition » que la nécessité de mobiliser les troupes de la MP a été ressentie dans le chef de la présidence. Kabila déclarait, en effet, en fin de séance : « Je considère qu'on est engagé dans un vrai combat politique [...] Il y a les peureux qui ne veulent pas aller face à l'ennemi. Est-ce qu'on a le choix ? Soit on abandonne le combat et on est écrasé, soit on continue et on espère gagner. » Dans ce contexte, l'opposition est violemment critiquée. Pour le ministre des PTT, Kin-Kiey Mulumba, il ne faut pas « laisser le pays aux mensonges de l'opposition ». Quant au président de la République, il déclare : « Je vois au sein de cette même opposition des gens avec le cœur rempli de haine qui cherchent la vengeance [...] La question de conserver le pouvoir ne se pose pas. C'est devenu une question de survie [...] Le tort de la MP, c'est d'avoir laissé le champ libre aux mensonges, spéculations, contrevérités de l'opposition. » Un deuxième point est évoqué par plusieurs participants : la nécessité de se rallier l'opinion publique. Lambert Mende souligne la nécessité de « dégager une majorité sociologique qui n'est pas seulement une majorité parlementaire » et exhorte la majorité à « garder foi dans son projet, car il n'y en a pas de meilleur ». Adolphe Lumanu, membre du bureau politique du PPRD, estime, lui : « On doit travailler nuit et jour pour mériter la confiance de la population. » Un troisième thème fait l'objet de plusieurs interventions : c'est l'unité qui devrait régner au sein de la MP. Le président Kabila rappelle à cet égard : « nous avons toujours gagné ensemble parce que nous avons toujours été disciplinés ». C'est aussi le ministre du Travail qui fait remarquer que « la cohésion doit revenir au sein de la MP ». Christophe Mboso Nkodia, député, président du CRD (Convention pour la République et la démocratie), observe à ce propos : « Il est important qu'en tant que membres de la MP nous parlions tous le même langage et que devant l'opposition

et le monde extérieur nous ayons le même discours. » Le langage du MSR tenu par son président, Dieudonné Bolengege Balela, est d'une autre teneur. Il est d'avis qu'« à ce stade, tant que le flou demeure, au niveau de l'opinion publique nous partons perdants ». D'après une « large consultation » organisée par le MSR, « sur les 26 fédérations, 3 d'entre elles conseillent de modifier la Constitution ; 4 fédérations considèrent que le contexte est difficile et qu'il ne faut rien changer à la Constitution [...] et 19 fédérations appellent au respect de la Constitution, notamment son Titre VII ». Il ajoute, en ce qui concerne l'objectif de la MP : « on veut bien rester au pouvoir, mais il faut rester en phase avec la population et avec ceux qui sont au-delà de nos frontières ». Le ministre des Sports, Banza Mukalay, divergeant d'opinion avec son « collègue Mende », suggère de parler avec les forces extérieures et d'éviter la politique d'affrontement avec les puissances. Il propose aussi à la Majorité d'« examiner l'impasse et de mesurer là où la Majorité en est ». En ce qui concerne le proche avenir, le président Kabila, rappelant la tenue des Concertations nationales et la formation d'un « gouvernement de cohésion », affirme : « avant le 15 septembre, il faut qu'on ait un gouvernement à pied d'œuvre. C'est une promesse ferme et on est sur la bonne voie. » À propos de la MP, il souligne : « il y a trois démons qui doivent être maîtrisés au sein de la Majorité [...] il s'agit *primo* des ambitions qui ne sont pas bien encadrées, *secundo* de l'indiscipline et *tertio* de l'hypocrisie et des coups bas ». En conclusion, comparant la MP à un bateau, le président Kabila fait remarquer qu'« il y a toujours un capitaine pour le conduire, quelle que soit sa destination [...] Si on est fatigué du capitaine [...] eh bien à vous de voir [...] Je vous fais confiance. À vous de me faire confiance, quelle que soit la décision. » Au sujet de l'interview qu'il avait donnée en 2006-2007, au cours de laquelle il avait affirmé que la Constitution était sacrée, il insiste sur le fait que la situation n'est plus la même et « qu'il faut s'adapter » (7sur7.cd 29 août 2014). Il convient de rappeler toutefois, comme le firent le président du MSR, Dieudonné Bolengege, et le président du Sénat, Léon Kengo wa Dondo, que dans le discours qu'il prononça le 23 octobre 2013 devant le Congrès, suite aux Concertations nationales, il s'exprimait ainsi : « Je suis pour le respect, par tous, de l'esprit et de la lettre de la Constitution de la République dans son ensemble, telle qu'adoptée par référendum populaire en 2005 » (Bouvier & Omasombo 2014).

Comme il fallait s'y attendre, Kingakati II suscita de nombreuses réactions parmi l'opposition et parmi la société civile. Trois thèmes firent débat : un éventuel troisième mandat pour Joseph Kabila, voire un mandat à vie ; le maintien de la Constitution ; la modification de la Constitution, voire une nouvelle loi fondamentale. Les échanges de vues prirent une telle ampleur que Lambert Mende, lors d'un point de presse, estima nécessaire de tenter d'apaiser les esprits en donnant quelques précisions à ce sujet. Il affirma que « pour le Gouvernement, c'est la révision de la Constitution qui est à l'ordre du jour [...] (il) n'a jamais présenté au Parlement un projet d'une nouvelle Constitution » (AETEA 4 septembre 2014).

Sans toujours formellement le dire, le chef de l'État, dans son discours à la nation devant le congrès au Parlement le vendredi 12 décembre, effleure la question. En coulisse, les stratégies se mettent en place. Une rencontre est tenue à partir de mardi 9 décembre à la ferme du général François Olenga à Kinshasa ; elle réunit les acteurs originaires du Katanga et est présidée par Jean Mbuyu Luyongola, ancien conseiller spécial du chef de l'État en matière de sécurité et qui avait présidé la « Commission des stratégies », lors du congrès des Baluba du Katanga (31 janvier-2 février 2011) à Kamina, afin de réélire Joseph Kabila, en novembre 2011. Comme la ferme de Kingakati du président, celle de François Olenga est aussi située sur la route de Maluku, une banlieue de la capitale congolaise. Deux points à l'ordre du jour furent les conséquences du découpage territorial en ce qui concerne la ville de Kolwezi et le soutien de toutes les « communautés katangaises » à une révision de la Constitution. Outre Mbuyu, la présence notamment de Charles Mwando Nsimba et de Gabriel Kyungu wa Kumwanza, respectivement 1^{er} vice-président de l'Assemblée nationale et président de l'assemblée provinciale du Katanga, fut notée. Plusieurs députés nationaux et des sénateurs sont également présents. Une seconde séance se serait tenue le mercredi 10 décembre à partir de 14 h. Selon un participant, Jaynet Kabila, sœur jumelle du président, y avait pris une part active : elle « encourage » les natifs du Katanga à soutenir l'idée d'une révision constitutionnelle pour permettre à Joseph Kabila de briguer un troisième mandat (*Congo indépendant* 10 décembre 2014).

En visite d'inspection dans l'Est du pays depuis le 24 octobre, c'est le 29 que Kabila arriva à Beni, dans le but de reconforter la population suite aux massacres qui ensanglantèrent la ville (voir ci-dessous).

1.2. Le réveil des forces d'opposition parlementaire et civile

Des forces d'opposition se sont manifestées dès l'aube de la Troisième République. Pour rappel, le statut de l'opposition est déterminé par l'article 8 de la Constitution et la loi organique n° 7/008 du 10 décembre 2007⁷. Comme les paragraphes précédents l'ont montré, l'opposition, qu'elle soit parlementaire

⁷ L'article 8 de la Constitution stipule que : « L'opposition politique est reconnue en République démocratique du Congo. Les droits liés à son existence, à ses activités et à sa lutte pour la conquête démocratique du pouvoir sont sacrés. Ils ne peuvent subir de limites que celles imposées à tous les partis et activités politiques par la présente Constitution et la loi. » L'exposé des motifs de la loi 07/008 du 10 décembre 2007 précise : « L'objectif de la présente loi est de contribuer à l'avènement d'une démocratie faite de tolérance, d'acceptation de l'autre et de débat, sur fond d'un pacte républicain garantissant effectivement l'alternance démocratique au pouvoir en donnant à l'opposition une visibilité sociale et institutionnelle conforme à son poids démocratique dans le pays. Par le biais de cette loi, le Constituant a, non seulement voulu reconnaître l'opposition, mais également entendu lui conférer une protection rigoureuse qui en fait un rouage important de notre démocratie. Le statut de l'opposition constitue un gage de stabilité politique dans le cadre du fonctionnement des institutions issues des élections

ou extra-parlementaire, réagit depuis quelque temps de manière ferme et parfois véhémement à diverses occasions. Est-elle devenue pour autant une force politique susceptible de peser sur les décisions politiques ? Rien n'est certain à ce stade.

L'hétérogénéité de l'opposition n'est pas en elle-même une spécificité du contexte politique congolais. Mais sa caractéristique au Congo est qu'elle se compose de multiples entités qui, parfois, sont elles-mêmes hétérogènes et qui ne communiquent pas entre elles. D'autant plus qu'elles raisonnent souvent les problèmes politiques nationaux du point de vue de leur propre centre d'intérêt sur lesquels elles demeurent focalisées.

Du côté de l'opposition parlementaire, malgré certains appels à l'union, aucune force – qu'elle soit particulière ou qu'elle résulte d'un regroupement – n'est en mesure de tenir tête au PPRD, bien que celui-ci soit en proie à des divisions internes. Le rôle de l'UDPS s'est érodé, du fait que le parti s'est divisé quant à la participation aux institutions officielles ou à leur boycott. Et même si, sous la houlette de son président Étienne Tshisekedi, sa fraction demeurée contestataire lui a valu une renommée certaine à l'échelon national, son ancrage politique demeure focalisé sur la région du Kasai et son rôle dans l'arène politique marginalisé. Les problèmes de santé du président contribuent à l'affaiblir encore davantage. Le Mouvement de libération du Congo (MLC) a mal résisté à l'emprisonnement à La Haye de Jean-Pierre Bemba. Le principal représentant de l'opposition au Parlement, Martin Fayulu, ou encore Vital Kamerhe, le chef de l'UNC, qui lui n'est pas député, ne peuvent prétendre à un rayonnement politique national (l'assise politique de Kamerhe restant centrée sur le Sud-Kivu et celle de Martin Fayulu sur Kinshasa). Et la plate-forme politique « Sauvons le Congo », qui regroupe, outre leurs partis respectifs, une série d'autres partis et une partie de la société civile, est déjà qualifiée « d'opposition pro-Kamerhe » et demeure largement dans une mouvance personnalisée et régionalisée (*Forum des As* 4 avril 2014). Cependant, la déclaration commune de l'UDPS et de l'UNC citée ci-dessus témoigne peut-être de la prise de conscience de la nécessité de travailler de concert devant les nécessités de l'heure.

La société civile est un autre vivier de formations qui sont autant de foyers d'opposition active ou potentielle. Mais leur diversité est telle qu'elle constitue une entrave à d'éventuels efforts de regroupement opérationnel et maintient les organisations qui entendent se manifester sur la scène politique à un rôle de force d'appoint. L'Église catholique est, sans conteste au stade actuel, la principale composante de la société civile. Et ses prises de position sur les questions politiques qui retiennent son attention ont un poids important dans l'opinion publique. Mais, comme elle ne permet pas aux membres du clergé de participer aux institutions étatiques, son aire d'influence se restreint à des déclarations écrites ou orales. Son

démocratiques. En conférant aux droits de l'opposition un caractère sacré, le Constituant a reconnu en son existence et son statut une valeur constitutionnelle en droit congolais [...]. »

statut au sein de la société globale la contraint à être un corps à part entière distinct des autres institutions. Quant aux autres organisations, comme, par exemple, les organisations de défense des droits de l'homme, les organisations humanitaires, les groupements de défense des droits des femmes, les syndicats... elles restent le plus souvent axées, comme signalé ci-dessus, sur leurs propres objectifs essentiels, ce qui rend la coopération difficile ou aléatoire, voire même leurs finalités respectives pouvant être à l'opposé les unes des autres. Il est donc peu probable de voir émerger au sein de la société civile une force politique capable de s'opposer efficacement à la majorité présidentielle.

Cependant, les réactions suscitées par les projets de révision de la Constitution parmi la classe politique, tant dans l'opposition parlementaire qu'au sein de la MP ainsi que dans plusieurs secteurs de la société civile, fournissent aux forces de contestation une dimension dans l'espace politique qu'elles n'avaient jamais eue auparavant sous la Troisième République.

1.3. Le processus électoral sur ses rails ?

De fait, le processus électoral est enclenché depuis le début de cette année. À ce sujet, par exemple, *Jeune Afrique* écrit : « Tracas judiciaires, restrictions de déplacement, expulsion locative [...] les déboires se suivent et se ressemblent pour Vital Kamerhe, qui se présente comme le principal adversaire de Kabila en 2016⁸ » (Boisselet 24 février 2014). En effet, début février, il est expulsé d'un logement public qu'il occupait depuis 2004 (sur base d'un bail de location). Puis l'avion qu'il avait affrété pour se rendre avec une délégation de son parti à Goma est interdit de décollage. Deux jours plus tard, alors qu'il s'apprête à monter dans un avion de la Compagnie africaine d'aviation (CAA), il est interpellé par des agents de la direction générale des Migrations pour n'avoir pas présenté ses documents d'identité, puis retenu dans leurs locaux. L'avion décolle sans lui ! Enfin le 20 février, la police disperse, en lançant des grenades lacrymogènes et en tirant des coups de feu, une foule de partisans rassemblée à la place de l'Indépendance à Bukavu, où Vital Kamerhe devait tenir un meeting en tant que président de l'UNC. Le bilan serait de plusieurs blessés et, selon certaines sources, un mort – ce qui est contesté officiellement. L'incident suscita des réactions très vives de la part, entre autres, de la Société civile du Sud-Kivu et de la plate-forme « Sauvons la RDC » (Radio Okapi 20 & 23 février 2014).

⁸ Les ennuis judiciaires de Vital Kamerhe concernent une affaire de dénonciation calomnieuse remontant à 2011, suite à une lettre qu'il avait adressée aux observateurs internationaux, dans laquelle il accusait de fraude la députée Wivine Moleka. Bien que celle-ci se soit rétractée, le ministère public requerrait trois ans de prison et la déchéance des droits publics. Cependant, le 7 février, les trois juges en charge de l'affaire Moleka se réunissaient, deux juges ayant refusé de condamner le président de l'UNC, le dossier a été renvoyé devant le tribunal de paix de Ngaliema (Rigaud 20 février 2014).

Quant au coût des scrutins, d'après ce qui découle des entretiens qu'ont eus Malu Malu et le ministre belge des Affaires étrangères, Didier Reynders, en janvier 2014 à Bruxelles, le cycle électoral complet (2013-2016) serait estimé à 750 millions USD et les élections urbaines, municipales et locales à 284 millions USD. Didier Reynders a déclaré que la Belgique pouvait mettre à la disposition de la CENI une cellule technique et l'expertise de l'Institut géographique de Belgique dans le cadre d'un partenariat bilatéral. L'abbé Malu Malu a signalé que les opérations de fiabilisation du fichier électoral (débutées en décembre 2013) nécessitaient l'expertise de cet Institut, étant donné la nécessité d'un nouveau découpage résultant de la création de nouvelles villes, dont le nombre est passé de 21 à 97 (ACP 28 mars 2014).

Face à des avis rendus publics selon lesquels les conditions actuelles de la République ne permettent pas d'organiser les élections dans les délais prévus par la CENI, le rapporteur de celle-ci affirma, le 12 septembre, que les délais seraient tenus.

2. La situation sécuritaire : l'Est pas encore au bout du tunnel

En début d'année, il est observé que la situation sécuritaire s'est améliorée. Le chef adjoint de la mission de l'ONU, Abdallah Wafy, déclarait, dans le courant du mois de mars, que 80 % du territoire congolais étaient réunifiés sous l'autorité de l'État (AFP 12 mars 2014). Vers la fin de l'année, des FDLR ont commencé à se rendre, mais d'autres continuent à résister. Cependant, la région de l'Est demeure confrontée à plusieurs défis importants.

Christoph Vogel, chercheur à l'Université de Zurich, fait état de ce que d'après plusieurs institutions, centres de recherche et analyses individuelles, il y aurait plus de cinquante groupes de toutes sortes dans les provinces des deux Kivu, du Maniema et du Katanga. Au Nord-Kivu, il identifie 14 groupes encore actifs, parmi lesquels les FDLR (Forces démocratiques pour la libération du Rwanda), l'APCLS (Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain), l'ADF-NALU (Forces démocratiques alliées-Armée nationale pour la libération de l'Ouganda), plusieurs groupes maï-maï ; au Sud-Kivu, 24 dont les FDLR, divers Raïa Mutomboki et toute une série de groupes maï-maï ; en Province-Orientale 4 ; au Katanga 4 ; au Maniema 4 (Vogel s.d.).

Le *Rapport d'évaluation à mi-parcours, mise en œuvre de l'Accord-cadre et de la résolution 2098 (2013)* de septembre 2014 (voir ci-dessous) « a émis certaines craintes liées notamment à l'enlisement de la réforme du secteur de sécurité et à l'extension de l'activisme des milices et groupes armés au-delà de la zone couverte par le mandat de la Brigade d'intervention de l'ONU ainsi que le risque d'affrontements interethniques dans le territoire de Masisi et la volatilité de la situation sécuritaire dans le Nord-Est du pays et à la tendance à ne s'intéresser qu'à l'Est du pays en occultant les conflits divers dans d'autres parties du pays, notamment à l'Équateur, au Kasai-Occidental et au Kasai-Oriental ». Il signale

qu'au 31 mars 2014, il y avait encore 2,6 millions de personnes déplacées (2,96 millions selon MSF) et confirme que « l'une des causes majeures de la persistance de groupes armés en RDC a été l'exécution inadaptée des processus de désarmement, démobilisation et réinsertion des groupes armés ». En outre, les réalités de terrain sont telles que « les groupes armés continuent d'occuper des espaces entiers, mais aussi (que) les forces armées peinent à les neutraliser en dépit des opérations lancées [...] que le processus de reddition des éléments FDLR ne s'est pas fait à un rythme voulu ». Il rappelle « l'attaque survenue dans la localité de Mutarule au Sud-Kivu entraînant le massacre d'une trentaine de personnes en date du 6 juin 2014 et les accrochages entre les armées régulières de la RDC et du Rwanda dans la localité de Kabagana, le 11 juin 2014. Il conclut que ces faits ne sauraient appeler à l'optimisme » (Réseau pour la Réforme du Secteur de Sécurité et de Justice 15 septembre 2014 ; MSF 3 mars 2014).

Quant au rapport à mi-parcours du Groupe d'experts des Nations unies sur la RDC du 25 juin 2014 (consacré principalement à l'ADF⁹ et au FDLR), il signale, entre autres, que l'opération Sukola I menée le 17 janvier 2014 par les FARDC avec l'appui de la MONUSCO dans le territoire de Beni contre les milices de l'ADF a permis de les déloger de leurs bases principales (au prix de plusieurs centaines de morts). Mais malgré ce résultat, « des responsables congolais et ougandais ont dit au groupe que la structure de commandement de l'ADF demeurerait intacte ». En ce qui concerne les FDLR, le groupe remarque que « tout en se disant prêtes à déposer les armes, les FDLR continuent de recruter et d'entraîner des combattants, y compris des enfants [...] Les faits montrent également que les FARDC et le FDLR collaborent actuellement au niveau local. » Le groupe fait aussi état de ce que « des membres du M23 se sont évadés des camps situés au Rwanda » et que « les preuves de la réorganisation du mouvement du M23 en Ouganda ont augmenté » (Nations unies, Conseil de sécurité 25 juin 2014). Il convient toutefois de noter que le processus de désarmement des FDLR, malgré les résistances de ceux-ci, se poursuit et qu'un premier groupe est attendu à Kisangani, où un camp de transit a été aménagé de façon jugée suffisamment confortable.

Il serait trop long de tenter de présenter, ici, les multiples conflits qui ont endeuillé, au cours de cette année, les provinces de l'Est du Congo. Les éphémérides publiées chaque semaine par Jean-Claude Willame permettent de combler cette lacune. Il y a lieu de signaler toutefois, qu'outre les violences dues aux milices armées, de nouvelles sources d'insécurité sont apparues. Ainsi, les crimes contre l'humanité auxquels s'est livré le M23 dans les territoires qu'il a occupés (le Masisi et le Rutshuru) ont laissé des plaies et des traumatismes qui sont loin d'être guéris et qui provoquent des règlements de compte au sein de la population

⁹ L'ADF a été présenté jusqu'à récemment sous le sigle : ADF/NALU (Armée nationale pour la libération de l'Ouganda), une coalition de rebelles ougandais musulmans créée en 1990, qui a pénétré au Congo en 1995. La NALU se serait détachée de l'ADF et aurait déposé les armes, d'où seule l'ADF est encore mentionnée.

(Syfia Grands Lacs 15 janvier 2014). Dans plusieurs villes, le banditisme urbain a pris des proportions qui déstabilisent de plus en plus les populations locales. Le décès du chef de la milice maï-maï Simba, Paul Sadala, *alias* Morgan, dans des circonstances non élucidées alors qu'il s'était rendu deux jours auparavant à l'armée congolaise, a fait grand bruit à Kinshasa. Bien que l'auditorat militaire de Bunia ait ouvert une enquête à ce sujet, la MONUSCO et la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme ont demandé qu'une enquête indépendante soit ouverte. Christophe Rigaud fait observer que l'événement risque de compromettre la reddition d'autres groupes rebelles (Rigaud 24 avril 2014 ; RFI 25 & 29 avril 2014).

Les derniers événements survenus à Beni, où, du 2 octobre au 2 novembre, la ville a connu une série de massacres qui ont coûté la vie à plus de 100 personnes, témoignent de l'insécurité qui règne encore.

3. La RDC dans l'arène internationale

3.1. Institutions interafricaines

L'Union africaine, en sa 22^e session ordinaire du Sommet des chefs d'État et de gouvernement constate que, malgré l'accord passé entre la RDC et le M23, les multiples résolutions du Conseil de sécurité et les nombreuses décisions prises lors des conférences internationales, les FDLR sont toujours actives et, en conséquence « souligne la nécessité d'une action urgente pour éliminer le FDLR ainsi que les autres groupes armés en RDC » (Union africaine 30-31 janvier 2014).

Mais c'est surtout au sein du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la RDC et la région¹⁰ que les problèmes relatifs à la situation en RDC furent examinés. Deux réunions se tinrent en 2014, l'une le 31 janvier et l'autre le 22 septembre. Rien de très nouveau n'y fut acquis. Félicitations, réaffirmation des engagements pris, exhortation à « renforcer les efforts visant à neutraliser les forces négatives [...] restaurer totalement l'autorité de l'État dans l'est du pays » furent parmi les principaux points abordés (Communiqués de la 3^e et de la 4^e réunion de haut niveau, respectivement 31 janvier et 24 septembre 2014).

Cependant, des critiques furent formulées quant au fonctionnement du Mécanisme. Un rapport du secrétaire général sur la MONUSCO du 5 mars fait état, notamment, des lenteurs de sa mise en œuvre et des « moyens réduits et un effectif réduit » avec lesquels il est obligé de travailler (Nations unies, Conseil de sécurité, Rapport du Secrétaire général 5 mars 2014).

¹⁰Les pays ayant signé l'accord-cadre le 24 février à Addis-Abeba sont : l'Afrique du Sud, l'Angola, le Burundi, la RCA, la République du Congo, la RDC, le Rwanda, l'Ouganda, la Tanzanie, la Zambie et, à titre de témoin, les institutions suivantes : l'ONU, l'UA, la SADC et la CIRGL.

Un autre bilan sévère de l'action entreprise par le Mécanisme fut dressé par un « Groupe de Travail pour le Suivi de la mise en œuvre de l'Accord-cadre ». Selon son rapport à mi-parcours, sur les 6 principaux engagements pris par le Gouvernement, 4 connaissent un début de réalisation. En ce qui a trait à la réforme de l'armée, il n'y a pas « d'évolution notable ». En ce qui concerne celle de la justice, « celle-ci n'a pas enregistré d'avancées significatives ». À propos de l'amnistie, « la loi n° 14/006 a plus profité aux membres des groupes armés [...] qu'aux personnes détenues ou condamnées pour des faits politiques ou d'opinion ». Sur le plan du rétablissement de l'autorité de l'État sur tout le territoire de la RDC, « elle demeure un grand défi ». Dans le domaine de la décentralisation, à part « quelques avancées », sa mise en œuvre fait face à « plusieurs contraintes ». Au sujet de la réconciliation nationale et de la démocratisation, la non-application des recommandations des Concertations nationales en a entamé la crédibilité. Les difficultés fonctionnelles du Mécanisme de suivi de l'Accord-cadre sont également abordées, ainsi que les problèmes de sécurité (Réseau pour la Réforme du Secteur de Sécurité et de Justice 15 septembre 2014).

Au cours de l'année, la CIRGL¹¹ tint son 5^e Sommet ordinaire des chefs d'État et de gouvernement (15-16 janvier) et deux mini-sommets (25 mars et 14 août). Il y fut, entre autres, question de renforcer les opérations destinées à éradiquer les FDLR, l'ADF/NALU et toutes les autres forces négatives. Des sanctions politiques et économiques ont été estimées nécessaires contre toutes celles-ci. Il a été constaté, en outre, au dernier mini-sommet, que « depuis le mois de mai 186 éléments seulement des FDLR [...] s'étaient rendus ». Point important, il « a donné un ultimatum aux FDLR concernant la période de reddition volontaire de six mois à partir du 2 juillet 2014 » (ACP, 18 janvier 2014 ; CIRGL 25 mars 2014 ; CIRGL 14 août 2014).

La SADC¹² (Communauté de développement de l'Afrique australe) a réuni son 34^e sommet ordinaire les 17 et 18 août. Il a « entériné la décision prise par la dernière réunion ministérielle conjointe CIRGL/SADC qui prévoit que la reddition et le désarmement volontaires des FDLR devront être effectués dans un délai de six mois » (Communiqué du 34^e sommet août 2014).

En outre, une réunion conjointe CIRGL/SADC eut lieu le 19 octobre. La décision d'imposer aux FDLR un ultimatum de 6 mois fut réitérée (Radio Okapi 25 octobre 2014).

¹¹ Les pays membres de la CIRGL sont : l'Angola, le Burundi, la RCA, la République du Congo, la RDC, le Kenya, l'Ouganda, le Rwanda, le Soudan, le Sud-Soudan, la Tanzanie et la Zambie.

¹² La SADC comprend 15 pays : l'Afrique du Sud, l'Angola, le Botswana, le Lesotho, Madagascar, le Malawi, Maurice, le Mozambique, la Namibie, la RDC, les Seychelles, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe.

3.2. Institutions internationales

Dans le cadre des Nations unies, une déclaration conjointe de l'ONU, des États partenaires et de certaines organisations appelait « à la reddition complète, dans les prochains jours, de tous les combattants et hauts gradés des [...] FDLR » (Centre d'actualités de l'ONU 3 juin 2014). Pas question donc de leur accorder un délai.

Au cours de la 69^e session de l'Assemblée générale (24-30 septembre), Ban Ki-moon, dans son discours inaugural, se borne, en ce qui touche la RDC, à citer l'Accord-cadre d'Addis-Abeba comme un exemple à suivre. C'est le 25 que Kabila prononce son discours (voir ci-dessus). En marge de l'Assemblée eut lieu la 4^e réunion de haut niveau de chefs d'État et des partenaires dudit accord, qui n'apporta aucun élément nouveau. Mais dans un rapport publié le 9 octobre, les Nations unies lançaient un appel pour que justice soit rendue à l'égard des crimes commis par le M23 (Centre d'actualités de l'ONU 9 octobre 2014).

Le rapport du Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme (BCNUDH) relatif à l'opération « Likofi » (voir ci-dessus)¹³ détaille l'importance des violations des droits de l'homme commises par la police nationale congolaise (9 morts et 32 disparus) et souligne que, à l'exception d'une condamnation d'un commissaire de police principal, aucune autre mesure n'a été prise par les autorités compétentes (Nations unies octobre 2014).

Au Conseil de sécurité, le rapport du secrétaire général cité plus haut conclut de ses observations sur le M23 resté en activité, les tensions au Katanga et les graves affrontements qui ont eu lieu, que la situation politique est « encore plus instable » et que l'insécurité dans le pays s'est aggravée (Nations unies, Conseil de sécurité 5 mars 2014). Le 28 mars, il adoptait la résolution 2147 (2014) prolongeant le mandat de la MONUSCO jusqu'au 31 mars 2015, justifiant sa décision sur le fait que la RDC « continue à être le théâtre de conflits récurrents » et il insistait sur « la nécessité de s'attaquer aux causes profondes du conflit » (Conseil de sécurité 28 mars 2014). Le 7 août, le rapport de Martin Kobler et Mary Robinson présentait la situation en RDC de façon assez positive. Néanmoins, Martin Kobler signalait qu'il y avait encore 1500 combattants FDLR dans le pays et suggérait d'entreprendre des « actions militaires contre les factions des FDLR qui ne veulent pas désarmer ». Dans une déclaration à la presse le lendemain, les membres du Conseil se déclaraient inquiets de ce que les FDLR interprètent le délai de 6 mois instauré par la CIRGL et la SADC comme un moyen de retarder les activités de démobilisation. Ils ont encouragé le Gouvernement congolais en coordination avec la MONUSCO à « activement mener des opérations militaires contre les dirigeants et membres du FDLR » (Conseil de sécurité 8 août 2014).

¹³ L'opération « Likofi » (coup de poing en lingala) a été lancée par le ministère de l'Intérieur, du 15 novembre 2013 au 15 février 2014, pour lutter contre la criminalité urbaine à Kinshasa due au phénomène « *kuluna* ».

L'Union européenne, quant à elle, s'est inquiétée des entraves à la liberté d'expression constatées à l'occasion des prochaines élections. Elle a envoyé en RDC une mission d'évaluation électorale (26 mai-24 juin) dont le rapport très critique fait état de manquements, de lenteurs dans l'application de la procédure (Mission de suivi électoral de l'Union européenne septembre 2014).

3.3. Relations interétatiques

La République du Congo (Brazzaville) est aujourd'hui en froid avec la RDC, du fait que la police congolaise a commencé à expulser massivement les ressortissants de la RDC, au motif que leurs papiers ne seraient pas en règle (opération « Mbata ya bakolo », ou gifle des aînés). La Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH) dénonça les brutalités, voire des tortures, infligées aux expulsés, dont le nombre atteignait 80 000 personnes début mai. Plusieurs contacts, plusieurs missions furent organisés à différents niveaux entre Kinshasa et les autorités de Brazzaville, qui reconnurent qu'il y avait eu des « dérapages », mais qu'il s'agissait d'une simple opération de police. Les opérations continuèrent donc, bien qu'il fût question de saisir la Cour pénale internationale et la Cour africaine des droits de l'homme. Les autorités de Brazzaville ayant décidé, le 17 mai, que les ressortissants de la RDC devraient dorénavant être munis d'un visa pour entrer dans leur pays (alors qu'auparavant un laissez-passer suffisait), Kinshasa appliqua, dès le surlendemain, le principe de réciprocité aux citoyens de la République du Congo (Radio Okapi 21 & 29 avril 2014).

Avec l'Angola, c'est le pétrole qui est devenu la pomme de discorde. L'exploitation des ressources pétrolières *offshore* pose problème entre les deux pays depuis environ trois décennies, mais la RDC ne s'était pas mobilisée sur la question. Elle a resurgi le 6 décembre 2013, du fait que l'Angola a introduit une demande d'étendre son plateau territorial au-delà des 200 milles marins auprès de la Commission des limites du Plateau continental (CPLC) compétente sur le problème. La RDC réagit par « note verbale » auprès du secrétaire général des Nations unies pour que la CPLC n'examine pas la demande de l'Angola avant qu'une solution ne soit trouvée (Kasongo-Numbi 3 juin 2014 ; Cros 2 mai 2014).

L'intérêt des États-Unis pour la RDC ne s'est pas émoussé, tant s'en faut. Dans une interview à RFI le 24 mars, Russel Feingold appelait la RDC et ses voisins à « respecter leurs Constitutions et cela inclut les dispositions sur la limitation du nombre de mandats » et annonçait que les USA allaient « suivre cela de près ». Washington se préoccupe également de l'accord-cadre d'Addis-Abeba. Russell Feingold reçut pour mission à ce sujet de rencontrer les partenaires donateurs et le Groupe de contact des Grands Lacs, ce qu'il fit (onewovision.com 4 avril 2014).

Autre signe d'intérêt pour la RDC, le secrétaire d'État américain, John Kerry, lors d'un voyage, en Afrique (29 avril-5 mai), passa par la RDC. Il y rencontra, notamment, Martin Kobler et fut reçu par le chef de l'État. Ayant évoqué les progrès accomplis par celui-ci, lors d'une conférence de presse, il souligna : « Les élec-

tions doivent être libres, équitables et transparentes dans le délai et en conformité avec la Constitution actuelle » (*Le Potentiel Online* 5 mai 2014). Nouvelle marque de l'attention que consacrent aujourd'hui les États-Unis à l'Afrique : le sommet États-Unis - Afrique organisé à l'initiative du président Obama (4-6 août 2014). Il décrit le sommet comme ayant été « un événement extraordinaire et un sommet extraordinaire » et annonça la décision du Gouvernement de débloquer 33 milliards USD dans le commerce et les investissements (Panafrican News Agency 8 août 2014). Mais comme noté ci-dessus, les propos tenus, en marge du sommet, par John Kerry et surtout Russell Feingold sur d'éventuelles modifications de la Constitution furent mal reçus à Kinshasa, au point que l'idée d'un conflit diplomatique fut formulée (*La Tempête des Tropiques* 11 août 2014).

Conclusions

Sur le plan politique, le mode de gouvernance ne change pas fondamentalement, malgré certaines mesures particulières en des domaines spécifiques. Les promesses qui connaissent un début de mise en œuvre soit ne parviennent pas, faute de suivi, à atteindre la cible annoncée au départ, soit sont détournées en chemin de l'objectif qui leur avait été assigné initialement, soit encore sont tout simplement laissées au frigo. Malgré les multiples annonces que le Gouvernement va être créé, il ne le sera que le dimanche 7 décembre tard la nuit (cf. postface). Malgré les lois votées en matière de décentralisation, leur application reste souvent en rade. Malgré les assurances données selon lesquelles toutes les recommandations des Concertations nationales seront appliquées¹⁴, nombre d'entre elles demeurent un vœu pieux. Malgré les affirmations en vertu desquelles la Constitution ne sera pas modifiée, les projets de réforme sont inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. La stratégie adoptée par les autorités consistant à présenter *urbi et orbi* une image de la RDC fondée non seulement sur des performances économiques remarquables, mais aussi et sans nuance sur la paix retrouvée, sur l'importance des réformes structurelles entreprises et la pertinence des politiques adoptées, continue à être pratiquée, bien qu'elle soit loin d'être unanimement avalisée.

Certes, il est de pratique courante dans n'importe quel pays que les gouvernements en place présentent en période électorale des bilans positifs de leur gestion. Mais la RDC est encore à deux ans du scrutin présidentiel et législatif. Sur le plan de l'appareil exécutif, le pays se trouve dans une phase d'« affaires courantes » attendant la désignation d'un nouveau gouvernement, ce qui suscite malaise, flottement, confusion. La majorité politique est aux prises avec deux sources de contestation : sur le plan international, de multiples voix qui ont pignon sur rue recommandent

¹⁴ Dans le discours que tint Kabila le 23 octobre 2013 devant le Congrès, il affirmait : « Je prends ici solennellement l'engagement de veiller à l'application stricte de toutes les recommandations par les institutions compétentes de la République. »

avec insistance de ne pas modifier la Constitution ; sur le plan intérieur également des voix sont du même avis, mais non seulement par l'opposition et de nombreuses formations de la société civile, mais même par quelques membres de la majorité. Dans cette conjoncture, le président de la République s'en remet publiquement, en matière électorale, à la CENI. Or, celle-ci est elle-même critiquée par plusieurs voix congolaises.

En fait, il apparaît que les autorités politiques sont prises à leur propre piège. Enfermées dans leur tour d'ivoire, emmurées dans leur univers clos, fragilisées par leurs rivalités internes, elles se trouvent prisonnières d'un mode de raisonnement fruit de leur passé, d'une part, et de leur déconnexion vis-à-vis des réalités contextuelles, d'autre part. À force de ressasser le ronron du « tout va bien » peut-être finissent-elles par en être convaincues. Dans une telle conjoncture, alors que l'opposition grandit, se nourrissant, entre autres, des frustrations de ceux qui espéraient se voir récompensés de leur soutien au pouvoir, que font les tenants du régime ? Plutôt que programmer une ouverture et un réexamen des décisions adoptées, ils optent pour une radicalisation de leur stratégie et l'adoption de mesures répressives avec le risque de hérisser l'opposition et d'engendrer ainsi un effet boule de neige. De plus, la propension des gouvernants à favoriser le verbe plutôt que l'action et à persévérer sur le thème du « tout va bien » ne peut que heurter tous ceux qui ne bénéficient en aucune manière des progrès macroéconomiques. Conséquence : le fossé gouvernant/gouverné ne fait que se creuser davantage, comme en témoignent les manifestations, autorisées et non autorisées, qui ont eu lieu.

Il semble que les autorités politiques soient demeurées insensibles aux enseignements à tirer du scrutin de 2011. Sans doute, comme l'ont fait remarquer plusieurs observateurs, la proposition de tenir les élections des députés provinciaux au scrutin indirect se justifie-t-elle, non seulement pour les raisons financières avancées par la CENI, mais aussi du fait qu'elles facilitent les manœuvres corruptrices. Si tel est le cas, à savoir que les responsables du mode de scrutin prévu à ce niveau continuent à l'envisager *via* le recours au système clientéliste largement utilisé comme modalité de gouvernance, quel risque prennent-ils ? Car l'utilisation de ce système dans le cadre d'un processus électoral de la taille de celui de la RDC prend une dimension telle qu'inéluctablement il dérape. C'est ce qu'a démontré le scrutin de 2011. La situation qui s'est développée dans les régions du Katanga où Kabila avait obtenu un résultat spectaculaire en fournit un autre exemple. Les électeurs, ayant voté pour lui, s'attendaient, dans le cadre de la relation patron-client caractérisant le système de clientèle, à être récompensés d'une façon ou d'une autre pour leur soutien, ledit système étant basé sur la réciprocité. Or, il n'en fut rien ; dès lors, la relation se rompit et aboutit à la rébellion contre un « patron » désormais considéré comme déloyal. La question se pose donc : que seront les élections à venir si de telles méthodes sont une nouvelle fois utilisées ?

Sur le plan électoral, l'Afrique de l'Ouest aura-t-elle un rôle paradigmatique, comme ce fut le cas dans les années 1989-1990 où, au Bénin, le président Mathieu

Kérékou organisa la « Conférence nationale des forces vives de la nation », qui servit de modèle à plusieurs autres pays africains ? Aujourd'hui, est-ce le Burkina Faso qui aura semblable influence ? La démission de Blaise Compaoré, candidat à un nouveau mandat nécessitant une révision de la Constitution, aura-t-elle un impact sur les présidents se trouvant dans une situation similaire en Afrique centrale : le Burundi, la République du Congo et la RDC ? Quel que soit l'avenir, la situation burkinabée ne pouvait que retenir l'attention tant de l'opposition que des autorités gouvernementales, mais bien évidemment en des sens très différents. Ces dernières d'ailleurs, visiblement sur la défensive, s'expriment peu. Toutefois, le porte-parole de la MP, Sébastien Luzanga Shamandevu déclare, le 10 novembre : « La situation que traverse actuellement le Burkina Faso ne concerne que les Burkinabés et non la RDC » (banamikili.skyblog.com). Le ministre des Postes, Télécommunications et Nouvelles Technologies, Triphon Kin-Kiey Mulumba, rentrant de Corée du Sud, interrogé sur les conséquences de la démission de Compaoré lors d'une rencontre avec des journalistes, répond : « Le Burkina Faso n'a aucune réalité politique ni identitaire avec le Congo, aucune ! Il faut aux hommes politiques congolais rester sereins, mobilisés autour du pays, autour de la nation » (*La Prospérité* 13 novembre 2014). D'autres interventions témoignent des réactions des partisans du régime. Le 1^{er} novembre, les agents de la prison de Kinshasa entreprirent de confisquer les télévisions des détenus pour éviter qu'ils puissent suivre les événements se déroulant au Burkina Faso. Mais au pavillon 2, décrit comme « le plus explosif », ils se heurtèrent à une forte résistance et des menaces de mutinerie, de sorte qu'ils durent renoncer (AFP 3 novembre 2014). Un cas différent illustre également les inquiétudes des autorités face à un éventuel effet domino des événements burkinabés. Quelques jours plus tard, le président du Conseil supérieur de la liberté de communication (CSLC), Philippe Mvouo, réunit le monde de la presse ainsi que les associations des droits de l'homme pour leur demander d'arrêter de faire des comparaisons entre la démission de Blaise Compaoré et la situation politique au Congo (*Africatime.com* 12 novembre 2014)¹⁵. Mais le conseil vint un peu tard !

Du côté de l'opposition, c'est un tout autre son de cloche. Comme le signale Christophe Rigaud, Vital Kamerhe et Martin Fayulu donnent le ton. Dès le 31 octobre, Vital Kamerhe tenait une conférence de presse au cours de laquelle il déclarait : « Ceci (les événements au Burkina Faso) démontre que nos peuples ont compris que c'est eux qui donnent le pouvoir et que c'est eux qui peuvent le retirer et que leur destin, c'est entre leurs mains [...] La deuxième leçon qu'il faut tirer de cela, c'est que les différents chefs d'État doivent comprendre que plus rien ne sera comme auparavant. Ceci doit être une leçon qui doit être retenue pour chez nous

¹⁵ Pour la petite histoire, une délégation congolaise de la MP se trouvait à Ouagadougou où elle était censée tirer les enseignements des méthodes utilisées par le président Compaoré pour se maintenir au pouvoir en modifiant la Constitution, au moment même où, sous la pression populaire, il était obligé de démissionner !

aussi, où nous avons choisi la lutte pacifique » (Radio Okapi 1^{er} novembre 2014). Le coordinateur des FAC, Martin Fayulu, s'est, lui, élevé contre les membres de la mouvance Kabila, qui affirment que la situation du Burkina Faso n'est pas comparable à celle du Congo-Kinshasa. Il considère que cette attitude témoigne d'une « fuite en avant et une distraction du peuple congolais » (7sur7.cd 7 novembre 2014 ; Rigaud 30 octobre 2014).

Il est de toute évidence impossible de répondre aujourd'hui à la question posée. Le sort de la RDC est entre les mains de son président, dépend du pouvoir de conviction de son entourage, des capacités de mobilisation de la population par l'opposition, du niveau de cohésion ou de disparité de celle-ci, du niveau d'implication des citoyens. Les pesanteurs évoquées plus haut anéantiront-elles les efforts et les espoirs de changement ?

Postface

Le 7 décembre, le président Kabila signait l'ordonnance n° 14/078 portant nomination de trois vice-Premiers-ministres, deux ministres d'État, trente-deux ministres et dix vice-ministres. Tard dans la soirée, l'événement tant attendu était rendu public sur les antennes de la RTNC (Radio Télévision nationale congolaise). C'est, en effet, le 23 octobre 2013, dans le discours qu'il prononça devant le Congrès, suite aux Concertations nationales, qu'il annonçait : « un gouvernement de cohésion nationale sera bientôt mis en place » (Primature 2013). Augustin Matata Ponyo Mapon conserve son poste de Premier ministre. La parution de la liste des membres du Gouvernement donna lieu à de nombreux commentaires. Les quelques précisions suivantes en découlent. L'observation générale est que la MP conserve le contrôle de l'exécutif, voire renforce son assise. La ligne de force de ce Gouvernement est plus politique que celle du précédent, de tendance plus technocrate. La preuve en serait l'arrivée au Gouvernement d'Évariste Boshab Mabudji, en charge du ministère de l'Intérieur et Sécurité, mais sans la partie « Décentralisation et Affaires coutumières » dévolue à Simon Banamuhere, un Nande du territoire de Beni dans le Nord-Kivu. Les différentes formations qui composent la MP sont dûment représentées. L'ouverture à l'opposition se limite à sept membres (10 pour certains) dont l'un est de l'UDPS et trois du MLC, dont son secrétaire général, Thomas Luhaka (ce qui provoqua une crise au sein du parti, des autorités les ayant immédiatement exclus, décision toutefois contestée par d'autres). L'UFC est représentée par trois personnes. Neuf ministres conservent les portefeuilles qu'ils détenaient dans l'ancien Gouvernement et trois membres de celui-ci changent d'affectation. D'anciens ministres reviennent aux affaires, dont Alexis Thambwe Mwamba, Olivier Kamitatu, Théophile Mbemba Fundu et Christophe Mbose Nkodia. Neuf membres du Gouvernement (onze selon certains) sont originaires de la province du Katanga qui continue à détenir des ministères clés : la Défense, par Aimé Ngoy Mukena, les Finances, par Henri Yav Muland, les Mines, par Martin Kabwelelu, les Infrastructures, par Fridolin Kasweshi, la

Santé publique, par Félix Kabange Numbi, etc. Il y a aussi la position importante qu'occupe le Maniema, avec Matata Ponyo (Premier ministre), Thomas Luhaka (vice-Premier ministre), Alexis Thambwe Mwamba (ministre de la Justice) ou encore Justin Kalumba Mwana Ngongo (ministre des Transports et Voies de communication). Un fait à souligner, le Gouvernement reste « incomplet », car le ministère des Affaires sociales n'a pas été pourvu, suite, dit-on, au manque de compromis entre les candidats en lice pour occuper ce poste. Les termes utilisés : Gouvernement de « cohésion nationale » ou simple « remaniement », ne sont pas seulement une question de vocabulaire, ils sont aussi l'expression des opinions formulées à ce sujet.

Bibliographie

- ACAJ, Conférence de presse, 7 janvier 2014 ; 31 janvier 2014 ; 19 octobre 2014..
- ACP, 18 janvier 2014 ; 9 février 2014 ; 28 mars 2014 ; 17 septembre 2014 ; 28 septembre 2014.
- ADIAC, 11 septembre 2014.
- AETEA, 4 février 2014 ; 17 mars 2014 ; 4 septembre 2014.
- AFP, 25 janvier 2014 ; 12 mars 2014 ; 3 novembre 2014.
- Africa News*, 19 février 2014.
- African Union, Union Africaine. 2014. *Conférence de l'Union, vingt-deuxième session ordinaire, 30-31 janvier 2014, Addis-Abeba (Éthiopie). Décisions et déclaration*. Lien Internet : http://www.wmo.int/amcomet/sites/default/files/field/doc/events/assembly_au_dec_490-516_xxii_f.pdf
- Africatime.com*, 12 novembre 2014.
- Afrikarabia, 3 mars 2014.
- Agence d'information d'Afrique centrale, 15 mars 2014 ; 11 septembre 2014.
- « Allocution du président Joseph Kabila à l'ONU, le 25 septembre 2014 à New York ». 2014 (27 septembre). *Le Potentiel Online*. Lien Internet : http://lepotentielonline.com/site2/index.php?option=com_content&view=article&id=10859:allocution-du-president-joseph-kabila-a-l-onu-le-25-septembre-2014-a-new-york&catid=85&Itemid=472
- APO (African Press Organization), 14 mai 2014.
- Banamikili (blog). Lien Internet : <http://banamikili.skyblog.com/>
- Belga, 8 octobre 2014.
- Boisselet, P. 2014 (24 février). « RDC : Vital Kamerhe, jamais tranquille ». *Jeune Afrique*. Lien Internet : <http://www.onewovision.com/actu-rdc/RDC-Vital-Kamerhe-jamais-tranquille,i-20140224-d8c9>
- Bouvier, P., Omasombo Tshonda, J. & Obotela Rashidi, N. 2013. « RDC 2012 : la fracture ? ». In Marysse, Stefaan et Omasombo, Jean (dir.), *Conjonctures congolaises 2012. Politique, secteur minier et gestion des ressources naturelles en RD Congo*. Tervuren-Paris : MRAC-L'Harmattan (collection « Cahiers africains », n° 82), pp. 241-285.

Bouvier, P., Omasombo Tshonda, J. 2014. « RDC 2013 : Le “pouvoir central” entre virage et mirage ». In Marysse, Stefaan et Omasombo, Jean (dir.), *Conjonctures congolaises 2013*. Tervuren-Paris : MRAC-L’Harmattan (collection « Cahiers africains », n° 84), pp. 9-78.

Bouvier, P., Omasombo Tshonda, J. & Helbig de Balzac, H. 2012. « Chronique politique de la RDC, 2011-2012 ». In Reynjens, F., Vandeginste, S. & Verpoorten, M., *L’Afrique des Grands Lacs. Annuaire 2011-2012*. Paris : L’Harmattan.

Cabinet du Premier ministre. 2013 (23 février). « Devant le congrès, Joseph Kabila annonce la formation imminente d’un gouvernement de cohésion nationale ». Lien Internet : <https://www.primature.cd/public/devant-le-congres-joseph-kabila-annonce-la-formation-imminente-dun-gouvernement-de-cohesion-nationale>

Cabinet du Premier ministre. 2014 (4 février). « Communiqué de presse : RDC : Lancement des parcs agro-industriels, une priorité des priorités pour 2014 ». Lien Internet : <https://www.primature.cd/public/secteur-agricole-matata-ponyo-reunit-8-ministeres-pour-murir-lidee-de-lancement-des-parcs-agro-industriels>

Cabinet du Premier ministre. 2014 (30 mai). « Matata Ponyo Maton à France 24 : La République démocratique du Congo mise sur l’agro-industrie pour moderniser son agriculture ». Lien Internet : <https://www.primature.cd/public/la-republique-democratique-du-congo-mise-sur-lagro-industrie>

CENI. 2014 (26 mai). « La CENI a rendu public le calendrier des élections urbaines, municipales et locales ». République démocratique du Congo.

Centre d’actualités de l’ONU, 3 juin 2014 ; 7 août 2014 ; 9 octobre 2014 ; 21 octobre 2014.

CIRGL. 25 mars 2014. « Communiqué final, Mini-sommet de la CIRGL à Luanda, en Angola ». 2014. Secrétariat exécutif, Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs, 25 mars 2014, Luanda ». Lien Internet : <http://www.icglr.org/index.php/fr/accueil/142-les-nouvelles-page-d-accueil/430-mini-sommet-angola-2014>

CIRGL. 2014 (14 août). « Communiqué final du second mini-sommet des chefs d’État et de gouvernement de la CIRGL sur la situation sécuritaire en République démocratique du Congo, 14 août 2014 ». Congo Forum. Lien Internet : <http://www.congoforum.be/fr/nieuwsdetail.asp?subitem=41&newsid=199316&Actualiteit=selected>

COMESA, Marché commun de l’Afrique orientale et australe. 2014 (27 février). « Communiqué final du dix-septième Sommet des chefs d’État et de gouvernement du COMESA. Thème : Consolidons les échanges intra-COMESA en développant les micros, petites et moyennes entreprises », République démocratique du Congo, Kinshasa, 27 février 2014 ». Lien Internet : http://www.comesa.int/attachments/article/1062/140408_Final_Communique%C3%A9_of_the_17th_COMESA_Summit_held_in_Kinshasa_FR_Finalized.pdf

Common Market for Eastern and Southern Africa, COMESA, 1^{er} mars 2014.

« Communiqué conjoint du gouvernement de la République démocratique du Congo et du gouvernement du Rwanda réunis à Nairobi sur une approche commune pour mettre fin à la menace pour la paix et la stabilité des deux pays et de la Région des Grands Lacs ». 2007 (10 novembre). Lien Internet : <http://www.issafrica.org/uploads/GLCOM9NOV07FR.PDF>

« Communiqué du 34^e sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), Victoria Falls (Zimbabwe) 17-18 août 2014 ». 2014 (18 août). ACP.

« Communiqué final de la réunion du Mécanisme conjoint de Vérification RDC-Rwanda, 21 septembre 2007, Goma ». 2007 (25 septembre). Digitalcongo.net. Lien Internet : <http://www.digitalcongo.net/article/46924>

« Communiqué final de la quatrième réunion de haut niveau du Mécanisme de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région ». 2014 (24 septembre). Portail officiel de la République démocratique du Congo. Lien Internet : <http://www.presidentrdc.cd/spip.php?article612>

« Compte rendu de la 21^e réunion extraordinaire du Conseil des ministres présidé par le chef de l'État ». 2014 (23 avril). Digitalcongo.net. Kinshasa. Lien Internet : <http://www.digitalcongo.net/article/99474>

« Compte rendu de la 22^e réunion extraordinaire du Conseil des ministres, Primature, Cabinet du Premier ministre ». 2014 (6 mai). République démocratique du Congo. Lien Internet : <https://www.primature.cd/public/reunions>

« Compte rendu de la 23^e réunion extraordinaire du Conseil des ministres du lundi 9 juin 2014 ». 2014 (9 juin). Congo virtuel.

Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO). 2014 (28 février). « Communiqué sur le cycle électoral 2013-2016 ». Lien Internet : http://www.cenco.cd/index.php?id_art=70

Conférence épiscopale nationale du Congo. 2014 (27 juin). « Protégeons notre Nation ». Kinshasa. Lien Internet : http://www.cenco.cd/?id_art=106

Conférence épiscopale nationale du Congo. 2014 (22 septembre). « Lettre des évêques de la Conférence épiscopale nationale du Congo aux fidèles catholiques et aux hommes et femmes de bonne volonté de la RD Congo ». Rome. Lien Internet : http://www.cenco.cd/?id_art=123

Congo indépendant, 24 avril 2014.

Congo indépendant. « Des personnalités "katangaises" en réunion à Kinshasa ». 2014 (10 décembre). Lien Internet : <http://www.congoindependant.com/article.php?articleid=9487>

Le Congolais, 17 septembre 2014.

Conseil de sécurité. 2014 (28 mars). « Résolution 2147 (2014), CS/11340, 7150^e séance ».

Conseil de sécurité. 2014 (8 août). « Déclaration à la presse faite par le Conseil de sécurité sur la République démocratique du Congo et les Grands Lacs le 8 août 2014 ». 2014 (26 août). SC/11533 AFR/2954. Lien Internet : <http://www.un.org/press/fr/2014/SC11533.doc.htm>

Cros, M.-F. 2014 (2 mai). « Le gouvernement congolais s'oppose au fait accompli angolais ». *La Libre Belgique*.

Cros, M.-F. 2014 (5 mai). « Brazzaville a expulsé 52 000 Congolais ». *La Libre Belgique*.

« Déclaration locale de l'Union européenne concernant la situation de certains opposants en République démocratique du Congo ». 2014 (10 février). Kinshasa. Lien Internet : http://eeas.europa.eu/delegations/congo_kinshasa/press_corner/all_news/news/2014/20140210_fr.htm

Démocratie chrétienne, 6 août 2014.

Digitalcongo.net, 22 septembre 2004 ; 30 janvier 2014.

Forum des As, 4 février 2014 ; 6 février 2014 ; 4 mars 2014 ; 4 avril 2014 ; 23 septembre 2014.

Kasaï Direct, 31 janvier 2014.

Kasongo-Numbi Kashemukunda. 2014 (3 juin). « Contentieux pétrolier RDC-Angola : précisions du Prof. Kasongo-Numbi ». *Congo* 365.

KongoTimes !, 28 janvier 2014 ; 31 janvier 2014 ; 14 février 2014.

« Loi organique n° 08/016 du 7 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des Entités territoriales décentralisées et leurs rapports avec l'État et les provinces ». 2008. *Journal officiel de la République démocratique du Congo*, numéro spécial. Kinshasa.

« Loi de finances n° 14/002 du 31 janvier 2014 pour l'exercice 2014 ». 2014 (janvier). Présidence de la République, République démocratique du Congo.

« Loi n° 14/006 du 11 janvier 2014 portant amnistie pour les faits insurrectionnels, faits de guerre et infractions politiques, République démocratique du Congo ». 2014 (février).

Ministry of Foreign Affairs and Cooperation, MINAFET. (11 mars). Republic of Rwanda.

Mission de suivi électoral de l'Union européenne en République démocratique du Congo, Rapport final, Résumé. 2014 (septembre). Lien Internet : http://eeas.europa.eu/delegations/congo_kinshasa/documents/page_content/rapport-final-eu-efm-rdc_fr.pdf

MSF. 2014 (3 mars). Communiqué de presse.

Nations unies, Conseil de sécurité. 2014 (23 janvier). *Rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo*. S/2014/42. Lien Internet : <http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/N1421516.pdf>

Nations unies, Conseil de sécurité. 2014 (5 mars). *Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo*. S/2014/157. Lien Internet : http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/2014/157

Nations unies, Conseil de sécurité. 2014 (25 juin). *Rapport à mi-parcours du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo*. S/2014/428. Lien Internet : http://www.reseau-rafal.org/sites/reseau-rafal.org/files/document/externes/RDC%20S2014428_0.pdf

Nations unies, Haut Commissariat, Droits de l'Homme & MONUSCO. 2014 (octobre). *Rapport du Bureau conjoint des Nations unies aux droits de l'homme sur les violations des droits de l'homme commises par des agents de la Police nationale congolaise dans le cadre de l'opération 'LIKOFI' à Kinshasa entre le 15 novembre 2013 et le 15 février 2014*. Lien Internet : http://www.ohchr.org/Documents/Countries/CD/LikofiReportOctober2014_fr.pdf

L'Observateur, 4 février 2014.

onewovision.com, 4 avril 2014 ; 11 avril 2014 ; 28 avril 2014.

Le Palmarès, 26 juin 2014.

Panafrican News Agency (PANA), 8 août 2014.

Le Phare, 31 janvier 2014 ; 18 février 2014 ; 26 juin 2014 ; 29 septembre 2014.

Le Phareonline, 9 janvier 2014.

« Point de presse de son excellence le Premier ministre devant la presse nationale et internationale, Bilan 2013 et Perspectives 2014, 25 janvier 2014 ». 2014 (28 janvier). In KongoTimes ! Lien Internet : <http://afrique.kongotimes.info/rdc/politique/7185-rdc-premier-ministre-matata-moque-congolais-annee-2014-marquee-serie-evenements-importants.html>

Portail officiel de la Présidence de la RDC. 2014 (22 mars). « Évaluation des actions politique, économique et sociale réalisées par la Majorité présidentielle ». Lien Internet : <http://www.presidentrdc.cd/spip.php?article483>

Portail officiel de la Présidence de la RDC. 2014 (21 mai). « Communiqué de presse : visite du Président Joseph Kabila au Palais de l'Élysée ». Lien Internet : http://www.presidentrdc.cd/spip.php?article546&var_recherche=Communiqu%C3%A9%20de%20presse%20%3A%20visite%20du%20Pr%C3%A9sident%20Joseph%20Kabila%20au%20Palais%20de%20l%E2%80%99%C3%89lys%C3%A9

Portail officiel de la République Démocratique du Congo. 2014 (19 septembre). « Les présidents Aubin Minaku et Léon Kengo ouvrent la session parlementaire de septembre ».

Portail officiel de la Présidence. 2014 (23 septembre). « Le Président participe à la 4^e réunion du Mécanisme de suivi régional de l'Accord-cadre d'Addis-Abeba ». Lien Internet : <http://www.presidentrdc.cd/spip.php?article611>

Portail officiel de la Présidence. 2014 (26 septembre). « Le Chef de l'État félicite et exhorte à poursuivre les réformes visant la paix ». Lien Internet : http://www.presidentrdc.cd/spip.php?article614&var_recherche=Le%20Chef%20de%20l%E2%80%99%C3%89tat%20f%C3%A9licit%C3%A9%20et%20exhort%C3%A9%20%C3%A0%20poursuivre%20les%20r%C3%A9formes%20visant%20la%20paix

Le Potentiel, 9 janvier 2014 ; 27 janvier 2014 ; 3 février 2014 ; 29 septembre 2014.

Le Potentiel Online, 3 février 2014 ; 4 mars 2014 ; 5 mai 2014 ; 15 septembre 2014 ; 27 septembre 2014.

La Prospérité, 22 janvier 2014 ; 13 février 2014 ; 23 juin 2014 ; 30 septembre 2014 ; 18 octobre 2014 ; 13 novembre 2014.

Radio Okapi, 7 septembre 2013 ; 7 janvier 2014 ; 13 janvier 2014 ; 22 janvier 2014 ; 29 janvier 2014 ; 30 janvier 2014 ; 4 février 2014 ; 5 février 2014 ; 8 février 2014 ; 10 février 2014 ; 20 février 2014 ; 23 février 2014 ; 24 février 2014 ; 12 mars 2014 ; 25 mars 2014 ; 21 avril 2014 ; 25 avril 2014 ; 29 avril 2014 ; 20 mai 2014 ; 26 mai 2014 ; 21 juin 2014 ; 13 septembre 2014 ; 19 septembre 2014 ; 20 septembre 2014 ; 24 septembre 2014 ; 27 septembre 2014 ; 16 octobre 2014 ; 19 octobre 2014 ; 21 octobre 2014 ; 25 octobre 2014 ; 1^{er} novembre 2014.

« Rapport de la Mission parlementaire d'information relative à la situation des expulsions massives des Congolais de la République démocratique du Congo de la République du Congo Brazzaville, 9 mai 2014 ». 2014 (14 mai). Kinshasa. In *Congo Synthèse*.

Réseau Paix pour le Congo. 2014 (4 février). *Congo actualité* N 210. Lien Internet : <http://www.paceperilcongo.it/fr/2014/02/congo-actualite-n-10/>

Réseau pour la Réforme du Secteur de Sécurité et de Justice « RRSSJ ». 2014 (15 septembre). *Rapport d'évaluation à mi-parcours, mise en œuvre de l'Accord-cadre et de la résolution 2098 (2013) : encore du chemin à faire !!! Observations des organisa-*

tions de la Société civile. Kinshasa. Lien Internet : <http://www.rssjrdc.org/wp-content/uploads/2014/09/Mise-en-oeuvre-de-l-Accord-cadre.pdf>

RFI, 24 mars 2014 ; 25 avril 2014 ; 29 avril 2014 ; 1^{er} mai 2014 ; 21 mai 2014 ; 26 septembre 2014.

Rigaud, Ch. 2014 (20 février). « Kamerhe, nouvelle bête noire du régime ». Afrikarabia. Lien Internet : <http://afrikarabia.com/wordpress/rdc-kamerhe-nouvelle-bete-noire-du-regime/>

Rigaud, Ch. 2014 (24 avril). « La mort de “Morgan” jette le trouble sur le plan de la démobilisation ». Afrikarabia. Lien Internet : <http://afrikarabia.com/wordpress/la-mort-de-morgan-jette-le-trouble-sur-le-plan-de-demobilisation/>

Rigaud, Ch. 2014 (28 septembre). « Marche de l’opposition : Kinshasa lâche du lest ». Afrikarabia. Lien Internet : <http://afrikarabia.com/wordpress/marche-de-lopposition-kinshasa-lache-du-leste/>

Rigaud, Ch. 2014 (30 octobre). « RDC : quand la crise au Burkina résonne à Kinshasa ». Afrikarabia. Lien Internet : <http://afrikarabia.com/wordpress/rdc-quand-la-crise-au-burkina-resonne-a-kinshasa/>

Secrétariat exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. 2012 (11 juillet). *Rapport de la session extraordinaire du Comité interministériel de la CIRGL sur la situation sécuritaire à l’est de la République Démocratique du Congo*. Addis-Abeba. Lien Internet : http://www.operationspaix.net/DATA/DOCUMENT/7355~v~Rapport_de_la_Session_Extraordinaire_du_Comite_Interministeriel_RIMC_de_la_Conference_Internationale_sur_la_Region_des_Grands_Lacs_CIRGL_sur_la_si.pdf

Sénat, Cabinet du Président. 2014 (15 septembre). *Allocution du Président à l’occasion de l’ouverture de la session ordinaire de septembre 2014, Kinshasa, Palais du Peuple*. République démocratique du Congo.

7sur7.cd, 3 janvier 2014 ; 26 juin 2014 ; 17 juillet 2014 ; 7 novembre 2014.

7sur7.cd. 2014 (29 août). « Compte rendu inédit : Kingakati ; ce que chaque cadre de la majorité présidentielle a dit à Kabila ». Lien Internet : <http://7sur7.cd/index.php/sport/8-infos/8713-compte-rendu-inedit-kingakati-ce-que-chaque-cadre-de-la-majorite-presidentielle-a-dit-a-kabila#.VMZnzU3QdaQ>

Syfia Grands Lacs, 15 janvier 2014.

La Tempête, 3 février 2014.

La Tempête des Tropiques, 11 août 2014.

La Voix de l’Amérique, 1^{er} novembre 2014.

Union africaine, 30-31 janvier 2014.

Union pour la nation congolaise, UNC en sigle. Page officielle. 2014 (20 septembre). Facebook. Kinshasa.

Vogel, Ch. sd. Mapping : « The evolving landscape of armed groups in the Democratic Republic of the Congo ». Lien Internet : <http://christophvogel.net/mapping/>

LES CAHIERS AFRICAINS

AFRIKA STUDIES

2014

SUMATA, Claude, *La Gestion macroéconomique de la République démocratique du Congo durant et après la Transition démocratique*, n° 85, 2014, 27 €.

MARYSSE, Stefaan & Omasombo, Jean (éd.), *Conjonctures congolaises 2013. Percée sécuritaire, flottements politiques et essor économique*, n° 84, 2014, 268 p., 28 €.

2013

MISSER, François, *La Saga d'Inga. L'histoire des barrages du fleuve Congo*, n° 83, 2013, 224 p.

MARYSSE, Stefaan & OMASOMBO, Jean, *Conjonctures congolaises 2012. Politique, secteur minier et gestion des ressources naturelles en RDC*, n° 82, 2013, 320 p.

RUBBERS, Benjamin, *Le Paternalisme en question. Les anciens ouvriers de la Gécamines face à la libéralisation du secteur minier katangais (RD Congo)*, n° 81, 2013, 320 p.

2012

DE SAINT MOULIN, Léon, *Kinshasa. Enracinements historiques et horizons culturels*, n° 79, 2012, 368 p., 37,50 €.

MARYSSE, Stefaan & OMASOMBO, Jean, *Conjonctures congolaises. Chroniques et analyses de la RD Congo en 2011*, n° 80, 2012, 272 p., 28,50 €.

2011

NORET, Joël, et PETIT, Pierre, *Mort et dynamiques sociales au Katanga (République démocratique du Congo)*, n° 78, 2011, 160 p., 16,50 €.

2010

DE SAINT MOULIN, Léon, *Villes et organisation de l'espace en République démocratique du Congo*, n° 77, 2010, 306 p., 29 €.

TREFON, Theodore (sous la direction de), *Réforme au Congo (RD). Attentes et Désillusions*, n° 76, 2010, 280 p., 30 €.

2009

DE VILLERS, Gauthier, *République démocratique du Congo. De la guerre aux élections. L'ascension de Joseph Kabila et la naissance de la Troisième République (janvier 2001-août 2008)*, n° 75, 480 p., 42 €.

2007

TREFON, Theodore, *Parcours administratifs dans un État en faillite. Récits de Lubumbashi*, n° 74, 168 p., 15 €.

VELLUT, Jean-Luc (sous la direction de), *Villes d'Afrique. Exploration en histoire urbaine*, n° 73, 254 p., 22,50 €.

2006

VERHAEGEN, Benoît, avec la collaboration de J. OMASOMBO, E. SIMONS et F. VERHAEGEN, *Mulele et la révolution populaire au Kwilu (République démocratique du Congo)*, n° 72, 378 p., 31 €.

2005

de LAME, Danielle et DIBWE DIA MWEMBU, Donatien, *Tout passe. Instantanés populaires et traces du passé à Lubumbashi*, n° 71, 2005, 336 p., 29 €.

OMASOMBO, Jean et VERHAEGEN, Benoît, *Patrice Lumumba, acteur politique. De la prison aux portes du pouvoir (juillet 1956-février 1960)*, n° 68-70, 2005, 408 p., 37 €.

2004

MABILA MANTUBA-NGOMA, Pamphile (sous la direction de), *La Nouvelle Histoire du Congo. Mélanges eurafricains offerts à Frans Bontinck, c.i.c.m.*, n° 65-66-67, série 2003, 480 p., 39 €.

BOUVIER, Paule, en collaboration avec Francesca BOMBOKO, *Le Dialogue intercongolais. Anatomie d'une négociation à la lisière du chaos. Contribution à la théorie de la négociation*, n° 63-64, série 2003, 328 p., 29,50 €.

TREFON, Theodore (sous la direction de), *Ordre et désordre à Kinshasa. Réponses populaires à la faillite de l'État*, n° 61-62, série 2003, 256 p., 23 €.

2003

N'SANDA BULELI, Léonard, *La Bataille de Kindu ou le récit d'une défaite*, n° 60, série 2002, 181 p., 18 €.

KENNES, Erik, en collaboration avec MUNKANA N'GE, *Essai biographique sur Laurent Désiré Kabila*, n° 57-58-59, série 2002, 431 p., 35 €.

RUBBERS, Benjamin, *Devenir médecin en République démocratique du Congo. La trajectoire socioprofessionnelle des diplômés en médecine de l'université de Lubumbashi*, n° 56, série 2002, 132 p., 14 €.

VERHAEGEN, Benoît, avec la collaboration de Charles TSHIMANGA, *L'ABAKO et l'indépendance du Congo belge. Dix ans de nationalisme kongo (1950-1960)*, n° 53-54-55, série 2001-2002, 460 p., 35 €.

2002

DE VILLERS, Gauthier, JEWISIEWICKI, Bogumil et MONNIER, Laurent (sous la direction de), *Manières de vivre. L'Économie de la débrouille au Congo/Kinshasa*, n° 49-50, série 2001, 205 p., 17, 50 €.

WILLAME, Jean-Claude, *L'Accord de Lusaka. Chronique d'une négociation internationale*, n° 51-52, série 2001, 220 p., 18 €.

2000

VELLUT, Jean-Luc (sous la direction de), *Itinéraires croisés de la modernité. Congo belge (1920-1950)*, n° 43-44, 2000, 295 p., 20 €.

MONNIER, Laurent, JEWISIEWICKI, Bogumil et DE VILLERS, Gauthier (sous la direction de), *Chasse au diamant au Congo/Zaire*, n° 45-46, 2000, 240 p., 19 €.

DE VILLERS, Gauthier, OMASOMBO, Jean et KENNES, Erik, *République démocratique du Congo, Guerre et politique. Les Trente Derniers Mois de L. D. Kabila (août 1998-janvier 2001)*, n° 47-48, 342 p., 24 €.

1999

MUTAMBA LUKUSA, Gaston, *La Faillite d'un pays. Déséquilibre macro-économique et ajustements au Congo/Zaire (1988-1999)*, n° 37-38, 1999, 190 p., 17,50 €.

MATHIEU, Paul et WILLAME, Jean-Claude (dir.), *Conflits et guerres au Kivu et dans la région des Grands Lacs*, n° 39-40, 1999, 218 p., 17,50 €.

KABUYA KALALA, François et MATATA PONYO MAPON, *L'Espace monétaire kasaïen. Crise de légitimité et de souveraineté monétaire en période d'hyperinflation au Congo (1993-1997)*, n° 41, 1999, 148 p., 15 €.

YOKA LYE, *Kinshasa, signes de vie*, n° 42, 1999, 168 p., 15 €.

1998

GROOTAERS, Jan-Lodewijk (sous la direction de), *Mort et maladie au Zaire*, n° 31-32, 1998, 172 p., 16,50 €.

OMASOMBO, Jean et VERHAEGEN, Benoît, *Patrice Lumumba. Jeunesse et apprentissage politique (1925-1956)*, n° 33-34, 1998, 265 p., 20 €.

DE VILLERS, Gauthier, WILLAME, Jean-Claude et OMASOMBO, Jean, *République démocratique du Congo. Chronique politique d'un entre-deux-guerres (1996-1998)*, n° 35-36, 1998, 371 p., 22,50 €.

1997

WILLAME, Jean-Claude, *Banyarwanda et Banyamulenge. Violences ethniques et gestion de l'identitaire au Kivu*, n° 25, 1997, 156 p., 15 €.

WILUNGULA B. Cosma, *Fizi 1967-1986. Le Maquis Kabila*, n° 26, 1997, 136 p. (en co-édition avec le Centre d'Histoire de l'Afrique [Louvain-la-Neuve], en tant que n° 15 de la revue *Enquêtes et documents d'histoire africaine*), 15 €.

DE VILLERS, Gauthier et OMASOMBO TSHONDA, Jean, *Zaire. La Transition manquée : 1990-1997*, n° 27-28-29, 1997, 302 p., 20 €.

MWANZA WA MWANZA, Hugo, *Le Transport urbain à Kinshasa. Un nœud gordien*, n° 30, 1997, 149 p., 14 €.

1996

DE VILLERS, Gauthier (dir.), *Phénomènes informels et dynamiques culturelles en Afrique. Actes des journées d'étude des 16 et 17 décembre 1994*, n° 19-20, 1996, 286 p., 24 €.

DE HERDT, Tom et MARYSSE, Stefaan, *L'Économie informelle au Zaire*, n° 21-22, 1996, 194 p., 17,50 €.

MATHIEU, Paul, LAURENT, Pierre-J. et WILLAME, Jean-Claude (dir.), *Démocratie, enjeux fonciers et pratiques locales en Afrique. Actes du séminaire tenu à Louvain-la-Neuve du 2 au 12 mai 1995*, n° 23-24, 1996, 250 p., 20 €.

1995

SIMONS, Edwine, BOGHOSSIAN, Reupen et VERHAEGEN, Benoît, *Stanleyville 1959. Le Procès de Patrice Lumumba et les émeutes d'octobre*, n° 17-18, 1995, 212 p., 17,50 €.

REYNTJENS, Filip, *Rwanda. Trois jours qui ont fait basculer l'histoire*, n°16, 1995, 150 p., 15 €.

YOKA LYE, *Lettres d'un Kinois à l'oncle du village*, n° 15, 1995, 160 p., 15 €.

WILLAME, Jean-Claude, *Aux sources de l'hécatombe rwandaise*, n° 14, 1995, 175 p., 17,50 €.

MAYOYO BITUMBA TIPO TIPO, *Migration Sud/Nord. Levier ou obstacle ? Les Zaïrois en Belgique*, n° 13, 1995, 167 p. (Zaïre, années 90, vol. IV), 15 €.

1994

MARYSSE, Stefaan, DE HERDT, Tom et NDAYAMBAJE, E., *Rwanda. Appauvrissement et ajustement structurel*, n° 12, 1994, 87 p., 12 €.

DE VILLERS, Gauthier (sous la direction de), *Belgique/Zaïre. Une histoire en quête d'avenir*: Actes des rencontres de Bruxelles organisées par l'Institut africain, le NCOS, le CNCND, Broederlijk Delen, l'Association belge des africanistes / Belgische Vereniging van Afrikanisten, n° 9-10-11, 1994, 347 p., 17,50 €.

WILLAME, Jean-Claude, *Gouvernance et Pouvoir. Essai sur trois trajectoires africaines. Madagascar, Somalie, Zaïre*, n° 7-8, 1994, 206 p., 18,50 €.

1993

NDAYWEL È NZIEM, Isidore, *La Société zaïroise dans le miroir de son discours religieux (1990-1993)*, n° 6, 1993, 102 p. (Zaïre, années 90, vol. III), 12 €.

WYMEERSCH, Patrick (sous la direction de), *Liber amicorum Marcel d'Hertefeldt. Essais anthropologiques*, n° 4-5, 1993, 380 p., 12 €.

MUTAMBA MAKOMBO, J.-M., *Patrice Lumumba correspondant de presse (1948-1956)*, n° 3, 1993, 84 p. (épuisé).

SIMONS, Edwine, *Inventaire des études africaines en Belgique - Inventaris van de Afrika Studies in België*, n° 1-2, 1993, 341 p., 12 €.

1992

DE VILLERS, Gauthier, *Le Pauvre, le hors-la-loi, le métis. La Question de l'économie informelle en Afrique*, n° 6, 1992, 80 p., (photocopie), 12 €.

WILLAME, Jean-Claude, *Les Manipulations du développement. Ajustement, cogestion et démocratisation au Burundi*, n° 5, 1992, 166 p., 12 €.

DE VILLERS, Gauthier (dir.), *Économie populaire et phénomènes informels au Zaïre et en Afrique*, n° 3-4, 1992, 277 p., 30 €.

DE VILLERS, Gauthier, *Zaïre 1990-1991 : faits et dits de la société d'après le regard de la presse*, n° 1-2, 1992, 235 p. (Zaïre, années 90, vol. II), 12 €.

1991

WILLAME, Jean-Claude, *De la démocratie « octroyée » à la démocratie enrayée (24 avril 1990 - 22 septembre 1991)*, n° 5-6, 1991, 318 p. (Zaïre, années 90, vol I), (photocopie), 32 €.

OLELA ENGOMBE ASUI, *L'Administration coloniale et la question de la succession de Ngongo Leteta au Sankuru (1893-1956)*, n° 4, 1991, 119 p., 12 €.

ABBINK, J., *Mytho-légendes et Histoire : l'énigme de l'ethnogenèse des Beta Esra'el*, n° 3, 1991, 92 p., 12 €.

WILLAME, Jean-Claude, *La Décennie 80 : l'aide en question. Esquisse comparative des politiques de développement dans quatre pays européens*, n° 2, 1991, 123 p., 12 €.

BERWOUTS, Koen, *Le Sein de la mère. Introduction à la littérature classique et moderne en swahili*, n° 1, 1991, 140 p., 12 €.

1990

FIERLAFYN, Luc, *Le Discours nationaliste au Congo belge durant la période 1955-1960*, n° 6, 1990, 208 p., 12 €.

LOSSO GAZI, *L'Enseignement du français au Zaïre revisité (1948-1980)*, n° 5, 1990, 158 p., 12 €.

LUBANA NGIYENE AMENA, *L'organisation de la société paysanne et la situation du mouvement coopératif dans le Bas-Zaïre. L'interface entre les associations rurales à fonctions multiples et les associations urbaines de consommation comme moyen de lutte contre la misère*, n° 3-4, 1990, 200 p., 12 €.

DE VILLERS, Gauthier et WILLAME, Jean-Claude, *Belgique-Zaïre : le grand affrontement*, n° 1-2, 1990, 171 p. (photocopie), 16 €.

1989

KABUYA LUMUNA SANDO, *Zaïre 1960-1964. La Tourmente katangaise*, n° 6, 1989, 117 p., 12 €.

REYNTJENS, Filip, *Burundi 1972-1988. Continuité et Changement*, n° 5, 1989, 98 p., (épuisé).

FETTWEIS, Nadine, *Lecture sémiotique de l'Anté-peuple de Sony Labou Tansi*, n° 4, 1989, 101 p., 12 €.

GASIBIREGE RUGEMA, Simon, *Approche du processus d'inadaptation-adaptation de l'enseignement primaire à travers les réformes scolaires au Zaïre (1880/1980)*, n° 2-3, 1989, 244 p., 12 €.

TREFON, Theodore, *French Policy toward Zaire during the Giscard d'Estaing Presidency*, n° 1, 1989, 135 p., 12 €.

1988

WILLAME, Jean-Claude, *Éléments pour une lecture du contentieux belgo-zaïrois*, n° 6, 12/1988, 173 p. (photocopie), 20,50 €.

SCOTT, G. J., *La Pomme de terre en Afrique centrale. Une étude sur le Burundi, le Rwanda et le Zaïre*, n° 4-5, 9/1988, 235 p., (épuisé).

TSHUND'OLELA EPANYA SHAMOLOLO, *Entreprises minières et développement de l'économie capitaliste au Zaïre. La politique des zones de protection minière et son impact sur l'occupation commerciale au Kasai (1915-1959)*, n° 3, 6/1988, 109 p., 12 €.

BRION, E., *Aux origines du diocèse de Kole Zaïre - 1880-1935*, n° 1-2, 3/1988, 259 p., (épuisé).

1987

WILLAME, Jean-Claude, *Chronique d'une opposition politique : l'UDPS (1978-1987)*, n° 7-8, 12/1987, 118 p., (photocopie), 16 €.

MARYSSE, Stefaan, *La Question agraire dans l'économie politique du Zimbabwe*, n° 6, 9/1987, 66 p., 12 €.

BOGERS, Koen et WYMEERSCH, Patrick, *De Kongo in de Vlaamse fictie- en reisverhalen*, n° 4-5, 1987, 165 p., 12 €.

MONNIER, Laurent (sous la dir. de), *Figures du pouvoir dans le roman africain et latino-américain*. Actes du colloque de Lausanne (10-13 mars 1986), n° 1-2-3, 1987, 385 p. (épuisé).

1986

WEISS, Herbert et VERHAEGEN, Benoît (sous la dir. de), *Les Rébellions dans l'Est du Zaïre (1964-1967)*, n° 7-8, 1986, 187 p., (épuisé).

DE LANNOY, Didier, MABIALA SEDA DIANGWALA et BONGELI YEIKELO YA ATO (sous la dir. de), *Tango ya ba noko. « Le Temps des oncles ». Recueil de témoignages zairois*, n° 5-6, 10/1986, 239 p., (épuisé).

VAN BINSBERGEN, Wim, REYNTJENS, Filip et HESSELING, G. (ed.), *State and Local Community in Africa. État et communauté locale en Afrique*, n°2-3-4, 1986, 400 p. (épuisé).

MATACZYNSKI, D. A., *A Reexamination of the Jamaa: « Thick Description »*, n° 1, 3/1986, 102 p., 12 €.

1985

SIMONS, Edwine et THUIS, Mark, *Inventaire des études africaines en Belgique. Inventaris van de Afrika studies in België*, n° 7-8, 1985, 303 p., (épuisé).

VERHEUST, Thérèse, *Portraits de femmes : les intellectuelles zairoises*, n° 6, 10/1985, 150 p., (photocopie), 13 €.

WILLAME, Jean-Claude, *La Politique africaine de la Belgique à l'épreuve : les relations belgo-zairoises (1978-1984)*, n° 5, 1985, 112 p. + annexes, 12 €.

RAULIER, Anne, *Stratégies de développement économique en Tunisie*, n° 3-4, 1985, 172 p., 12 €.

KANKONDE MUKADI, *Approches d'analyse économique des projets agricoles de développement rural dans les pays en voie de développement : le cas du Zaïre*, n° 1-2, 1985, 236 p. (épuisé).

1984

LOSSO GAZI, *Culture, littérature et enseignement au Zaïre : essai de bilan*, n° 8, 1984, 116 p., 12 €.

TSHUND'OLELA EPANYA SHAMOLOLO, *Le Kasai à la périphérie du Haut-Katanga industriel*, n° 6-7, 1984, 213 p., 12 €.

ILUNKAMBA ILUNGA, *Propriété publique et conventions de gestion dans l'industrie du cuivre au Zaïre*, n° 4-5, 1984, 148 p., (épuisé).

WILLAME, Jean-Claude, *Actualisation des contraintes sur l'industrie minière au Zaïre (Postface)*, n° 4-5, 1984, pp. 149-173, (épuisé).

LAPIKA DIMOMFU, *L'Art de guérir chez les Kongo du Zaïre, discours magique ou science médicale ?*, n° 3, 1984, 71 p. (épuisé).

KANYINDA LUSANGA, *La décentralisation territoriale zaïroise à l'épreuve de la théorie et des faits*, n° 2, 1984, 100 p., (épuisé).

MUBAKE MUMEME et SIMBI MUSEMA WA NGOY, *La politique industrielle au Zaïre et la zone franche d'Inga : vers une nouvelle stratégie d'industrialisation ?*, n° 1, 1984, 117 p. (épuisé).

1983

BILBY, K. M. et FU-KIAU KIA BUNSEKI, *Kumina: a Kongo-based Tradition in the New World*, n° 8, 1983, 114 p., 12 €.

KAZADI-TSHAMALA, *La formation du capital dans l'agriculture du Zaïre post-colonial : situation et perspectives*, n° 6-7, 1983, 140 p., 12 €.

JEWSIEWICKI, Bogumil, *Modernisation ou destruction du village africain : l'économie politique de la « modernisation agricole » au Congo belge*, n° 5, 1983, 86 p. (épuisé).

Zaïre : réflexions et débats sur des stratégies possibles de développement, n° 4, 1983, 82 p., (épuisé).

LUKUSA DIA BONDO, *Les Conventions de développement : clé de la relance économique du Zaïre*, n° 3, 1983, 121 p. (épuisé).

VERHAEGEN, Benoît, *L'Association des évolués de Stanleyville et les débuts politiques de Patrice Lumumba (1944-1958)*, n° 2, 1983, 121 p. (épuisé).

Instruments, politique et effets du commerce extérieur. Les Relations belgo-africaines. Middelen, beleid en gevolgen van de buitenlandse handel. De Belgisch-Afrikaanse relaties, n° 1, 1983, 117 p., 12 €.